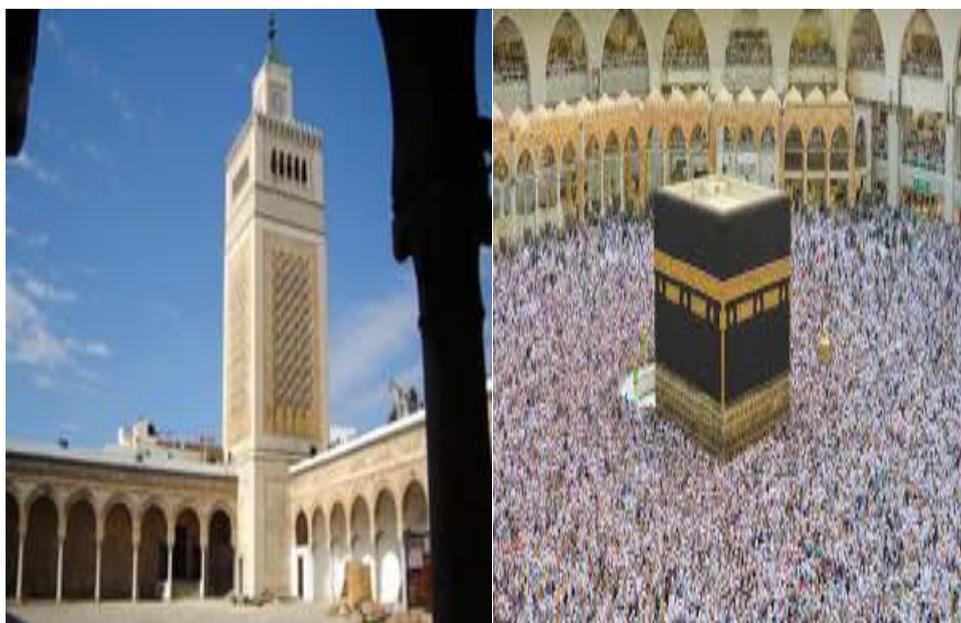


**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DE LA MISSION**  
**DES AFFAIRES RELIGIEUSES**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2023**



**Juin 2022**

**Unité de la gestion du budget par objectif**  
**au ministère des Affaires Religieuses**

# SOMMAIRE

## **Chapitre I : Présentation de la mission**

1. la stratégie de la mission.
2. les programmes de la mission.
3. Le budget et le cadre des dépenses de la mission à moyen terme.

## **Chapitre II : Présentation des programmes de la mission**

1. Présentation du programme.
2. Les Objectifs et les indicateurs de performance.
3. Le budget et le cadre des dépenses à moyen terme.

## **ANNEXES :**

1. Les Fiches des indicateurs de performance.
2. Les fiches spécifiques à l'intégration de l'approche genre.

# Chapitre I

## Présentation de la mission

### 1- La stratégie de la mission:

La stratégie de la mission consiste en la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine des affaires religieuses en fixant les plans et les programmes du secteur visant à **faciliter la pratique des rites religieux**, à diffuser les valeurs de modération et de tolérance dans la société afin de **garantir sa cohésion, la préservation de ses valeurs spirituelles**, se prémunir contre tous les risques d'intégrisme et d'extrémisme et protéger la paix sociale à travers dans le cadre de l'engagement du respect de la constitution qui garantit la liberté de croyance et de la pratique des rites religieux ainsi que la neutralité des mosquées et des lieux des cultes contre toute exploitation partisane.

La stratégie de la mission s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Etat qui s'engage à respecter :

- Les objectifs du développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les Etats membres des Nations unies et ratifiés par la République Tunisienne, notamment en ce qui concerne les objectifs 4-2,4-7 et 1-16.
- La convention CEDAW (qui appelle à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, en particulier dans le domaine de travail, afin de garantir l'égalité avec les hommes dans les droits tel que la promotion et la formation dans les domaines prioritaires.
- Les dispositions de la nouvelle constitution Tunisienne, notamment l'article 51 qui stipule que l'Etat s'engage, à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et à les promouvoir, à garantir l'égalité des chances entre les deux sexes pour l'accès aux différentes responsabilités dans tous les domaines et veille à atteindre la parité avec l'homme dans les assemblées élues et prend les mesures susceptibles d'éliminer la violence à l'égard de la femme.

- La mise en œuvre de la loi organique n°2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard de la femme

Et ceci en veillant à mettre en évidence la place importante de la femme dans l'islam, son droit d'être bien traitée et son rôle important dans l'éducation des enfants afin de maintenir l'équilibre familial et se protéger contre la violence à travers les prêches de vendredi (les discours de vendredi), les leçons de sensibilisation, les émissions de radio et de télévision, les leçons religieuses et les conférences dans les mosquées et les masjeds.

Le secteur des affaires religieuses concerne toutes les catégories sociales jeunes et vieux abstraction faite de leurs sexes, leurs niveaux scientifiques et leurs professions étant donné la spécificité de la question religieuse, sa sensibilité et son lien avec la foi et la sécurité spirituelle des personnes. Ainsi, elle est considérée comme un point fort pour le secteur et un élément unificateur de tous les membres de la société, qui doit être préservé, renforcé et stabilisé afin de maintenir la cohésion spirituelle entre ses membres et y protéger la paix sociale.

Pour atteindre ces objectifs, la mission veillera à assurer un discours religieux éclairé, modéré et contemporain qui tient compte des préoccupations des gens et leurs propose des solutions dans un cadre du respect de la liberté de croyance et de l'avis contraire d'autrui de manière à garantir les moyens de coexistence entre tous, de sauvegarder leurs droits et renforcer les liens de fraternité, de coopération et de synergie entre eux.

La mission des affaires religieuses interagit avec les autres secteurs car elle touche tous les membres de la société et traite des sujets qui ne se limitent pas aux questions de cultes et des rites religieux, mais s'étendent également à d'autres sujets de la vie et à des questions sociales telles que les règles des transactions sur le marché et la sensibilisation aux dangers de la toxicomanie pour sensibiliser et orienter les gens.

Ainsi, elle est constamment influencée par la réalité vécue et interagit avec elle.

Les principaux défis externes auxquels le secteur est confronté sont la persistance de la crise économique et financière résultante de la propagation de l'épidémie du virus Corona, qui a influencé négativement les finances publiques et le secteur, et a engendré une pénurie en ressources humaines et des vacances dans beaucoup des postes en particulier les cadres des mosquées, les prédicateurs, le cadre administratif commun, les ingénieurs, les architectes et les ouvriers.

En plus de ce qui a été mentionné ci-dessus, la mission a enregistré une diminution des dotations budgétaires allouées aux grands travaux d'aménagements ou aux travaux d'entretien de monuments religieux en comparaison avec les besoins réels vu l'augmentation continue du nombre des monuments religieux, ce qui a conduit à la détérioration de l'état de construction d'un grand nombre de ces monuments en l'absence d'entretien périodique.

La mission, a enregistré les insuffisances auxquels il faut remédier et qui se présentent comme suit :

- L'absence de quelques textes juridiques réglementant le travail de la mission (tel que les kottebs , El Hajj et l'Omra et les opérations de construction et d'entretien des monuments religieux) et la nécessité de certains d'entre eux d'être réviser ainsi qu'une absence d'une carte numérique des monuments religieuses qui retrace la répartition de ces monuments dans les différents gouvernorats afin de s'en servir lors de l'étude des dossiers d'autorisation de construction et pour évaluer le besoin réel pour chaque région en monuments religieux (selon la densité de la population et la distance le séparant des autres monuments religieux).

- Une lenteur au niveau régional dans l'achèvement des travaux d'aménagements et d'entretien des monuments religieux (en contrepartie de la détérioration de la situation générale de certains monuments qui peut dans certains cas constituer un danger pour les fidèles) en raison du faible suivi de rythme de consommation des crédits transférés aux conseils régionaux.

- Des insuffisances au niveau de la sensibilisation religieuse dues essentiellement au faible niveau scientifique et de connaissances de certains imams et des enseignants\_Afeq chargés de la sensibilisation religieuse.

- Un nombre faible de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes (des espaces réservés aux femmes pour faire la prière, des salles d'ablutions et des toilettes) en réponse à leurs besoins lors de la pratique de leurs rituels religieux.

**Indépendamment** des forces et des faiblesses du secteur et des défis externes auxquels il est confronté, qui sont mentionnés ci-dessus, **les axes stratégiques de la mission** se résument comme suit :

- la pratique des rites religieux.

- La sensibilisation et l'orientation religieuses (les leçons, les conférences et les autres activités de sensibilisation dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, en plus du discours religieux dans les monuments religieux et les espaces publics et les différents médias écrits, audio et visuels).

- L'éducation de la petite enfance

**Sur la base de ce qui a précédé, les priorités fondamentales de la mission** se résument comme suit :

-Garantir les meilleures conditions pour la pratique des rites religieux à tous les membres de la société (femmes et hommes).

- La formation des cadres des mosquées chargés de la sensibilisation et de l'orientation religieuse afin de leur permettre d'élever leurs niveaux scientifiques en vue de pouvoir présenter un discours religieux éclairé qui suit les changements de la réalité.

- L'intensification de la sensibilisation religieuse dans les mosquées, les Mesjeds et les médias.

- Prendre soin encore plus du Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.

-Prendre soin des kottebs afin de garantir aux enfants (garçons et filles) une éducation saine, moderne et équilibrée qui tient compte des éléments suivants :

- L'aspect spirituel et idéologique de l'enfant en lui enseignant les principes de tolérance de la vénérable religion islamique afin de l'enraciner dans son environnement arabo- islamique.

- L'aspect psychologique de l'enfant conformément aux méthodes modernes d'enseignement en l'initiant à l'utilisation des moyens d'information et de communication moderne afin de lui permettre de s'adapter à son époque et d'interagir positivement avec la société et assurer son ouverture sur le monde extérieur.

- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes sur le plan de la satisfaction des besoins lors de la pratique de leurs rites religieuses et ce en vue de garantir l'équité et l'égalité des chances pour les deux sexes.

-Soutenir et publier les recherches scientifiques et les études dans les domaines des sciences islamiques.

- Développer l'information religieuse afin de rationaliser le discours religieux.

- Prendre soin et bien gérer les monuments religieux en ce qui concerne l'entretien, l'ameublement et l'équipement.

## **2- Les programmes de la mission:**

Se basant sur la stratégie générale du secteur des affaires religieuses, les programmes de la mission comprennent ce qui suit :

- **Le programme " Le développement religieux "** : Il s'agit d'un programme spécifique qui concerne tous les aspects du secteur des affaires religieuses et qui couvre toutes les questions qui s'y rapportent. En effet, sa stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de la mission décrite ci-dessus.

- **Le programme " Pilotage et Appui "** : C'est un programme qui vise la gouvernance de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières afin d'assurer l'utilisation optimale de ces ressources en vue d'atteindre la performance souhaitée.

Le programme " Développement religieux" constitue la colonne vertébrale de la politique publique de la mission car sa mission principale, comme il a été mentionné ci-dessus, est de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine religieux en fixant les plans et les programmes spécifiques à ce secteur visant à faciliter la pratique des rites religieux et à diffuser les valeurs de modération et de tolérance dans la société.

### **3. Le budget et le cadre des dépenses de la mission à moyen terme.**

#### **A- Le Budget de la mission :**

Le budget de la mission des affaires religieuses a évolué au cours de la période 2022-2023 comme suit :

**Tableau N°1 :**

**Evolution des prévisions du budget de la mission « affaires religieuses » au titre  
de l'année 2023**

**Selon nature économique de la dépense**

Unité : Mille Dinars

Dépenses		L.F.Complémentaire 2022 (1)	Prévisions2023 (2)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	139.790	147.320	7.530	5,38
	Crédits de paiement	139.790	147.320	7.530	5,38
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	17.446	17.850	404	2,31
	Crédits de paiement	17.446	17.850	404	2,31
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	12.470	12.470	0	0
	Crédits de paiement	12.470	12.470	0	0
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	3.100	1.100	-2.000	-64,51
	Crédits de paiements	2.001	2.500	499	25
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	-	-	-	-
	Crédits de paiement	-	-	-	-
<u>Total</u>	Crédits d'engagement	172.806	178.740	5.934	3,43
	Crédits de paiement	171.707	180.140	8.433	4,91

Le budget de la mission des affaires religieuses a augmenté au cours des années 2022-2023 de 4,57%. Ceci est expliqué essentiellement par :

- L'évolution des dépenses de rémunération publique à un taux de 5,38% qui est due aux augmentations des salaires et à l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti régime 48 heures par semaine dont bénéficie les cadres des mosquées exerçant à plein temps.
- L'évolution des dépenses de gestion de 2,31% principalement pour le payement des dépenses de consommation d'électricité et d'eau des monuments religieux.

### Tableau n° 2

#### Evolution des prévisions du budget de la mission des affaires religieuses Pour l'année 2023 par programme

Unité : mille dinars

Programmes		L.F. complémentaire 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Évolutions	
				Le montant (1)-(2)	Taux % (2) / (1)
<b>Programme n°1 : Développement religieux</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>153.201</b>	<b>161.595</b>	<b>8.394</b>	<b>5,48</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>153.271</b>	<b>162.000</b>	<b>8.729</b>	<b>5,69</b>
<b>Programme n°9 : Pilotage et Appui</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>19.605</b>	<b>17.145</b>	<b>-2.460</b>	<b>-12,54</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>18.436</b>	<b>18.140</b>	<b>-296</b>	<b>-1,60</b>
<b>Total Général</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>172.806</b>	<b>178.740</b>	<b>5.934</b>	<b>3,43</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>171.707</b>	<b>180.140</b>	<b>8.433</b>	<b>4,91</b>

**B- Le Cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) :**

**Tableau N°3 :**

**Cadre de dépenses à moyen terme (2023-2025) de la mission  
par nature économique de la dépense  
(Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Libellé	Réalisations	L.F .C	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de rémunération	128.802	139.790	147.320	151.700	159.500
Dépenses de Gestion	17.728	17.446	17.850	18.000	20.000
Dépenses d'Intervention	10.796	12.470	12.470	12.700	14.500
Dépenses d'investissements	730	2.001	2.500	2.600	3.000
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-
<b>Total général sans tenir compte des ressources propres des établissements</b>	<b>158.056</b>	<b>171.707</b>	<b>180.140</b>	<b>185.000</b>	<b>197.000</b>
<b>Total général en tenant compte des ressources propres des établissements</b>	<b>158.056</b>	<b>171.707</b>	<b>180.140</b>	<b>185.000</b>	<b>197.000</b>

**Tableau N°4 :**  
**Cadre de dépenses à moyen terme (2023-2025) de la mission**  
**par programme**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Libellé	Réalisations	L.F.C	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2021	2022	2023	2024	2025
<b><u>Programme N°1 :</u></b> <b>Développement religieux</b>	<b>142.154</b>	<b>153.271</b>	<b>162.000</b>	<b>166.000</b>	<b>175.000</b>
<b><u>Programme N°9 :</u></b> <b>Pilotage et Appui</b>	<b>15.902</b>	<b>18.436</b>	<b>18.140</b>	<b>19.000</b>	<b>22.000</b>
<b>Total général en tenant compte des ressources propres des établissements</b>	<b>158.056</b>	<b>171.707</b>	<b>180.140</b>	<b>185.000</b>	<b>197.000</b>

Il est prévu que le budget de la mission enregistrera une augmentation de 4,75% en 2023 par rapport à 2022 réparti comme suit :

- Le programme "Le développement religieux" : 5,44 %
- Le programme " Pilotage et appui" : -2,65%

L'augmentation du budget alloué au programme " développement religieux " est expliqué essentiellement par l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti régime 48 heures par semaine dont bénéficie les cadres des mosquées exerçant à plein temps, à partir d'Octobre 2022, en plus de calcul du coût financier de la couverture sociale des cadres des mosquées qui ont été inscrits en 2022 et qui seront inclus en 2023 pour bénéficier de la couverture sociale qui a été mentionnée ci-dessus.

En contrepartie, le budget alloué au programme " Pilotage et Appui " a enregistré une baisse, cela est dû principalement à la non-intégration du coût financier de la prime spécifique attribuée aux agents du ministère (autres que les prédicateurs). Laquelle indemnité a été introduite et estimée au budget 2022 de la mission vue qu'elle a fait l'objet en 2021 d'un projet de décret gouvernemental qui aurait dû paraître (en 2021).

Ces estimations ont été arrêtées en relation avec les objectifs stratégiques de la mission et les indicateurs de performance, notamment en ce qui concerne le taux des monuments religieux par mille habitants, le taux d'évolution du nombre des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes et le taux annuel d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées et les espaces publics , des conférences, des séminaires, des forums , des journées d'étude et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuses à l'intérieur et à l'extérieur du pays .

## **Chapitre II :**

### **Présentation des programmes de de la mission**

#### **PROGRAMME N°1 : « Le développement religieux »**

**Responsable de programme : Monsieur Sami Guesmi**  
**Directeur Général des monuments religieux et des cadres des mosquées**  
**(Depuis janvier 2017)**

### **1. Présentation du programme :**

#### **1.1- la stratégie :**

Le programme du développement religieux tire **l'intégralité de sa stratégie** de la stratégie générale de la mission décrite dans la première partie ci -dessus, puisqu'il s'agit d'un seul programme spécifique chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques de la mission dans le secteur des affaires religieuses. En conséquence, la stratégie du programme, ses points forts et ses points faibles ainsi que les opportunités qui lui sont offertes , les défis auxquels il fait face et ses priorités sont les même que ceux de la mission précédemment évoquées ci -dessus.

La stratégie du programme s'inscrit (comme c'est le cas de la stratégie de la mission et comme il a été évoqué dans le premier chapitre du projet) dans le cadre :

- Des objectifs du développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les états membres des Nations Unies et ratifiés par la République Tunisienne notamment en ce qui concerne les objectifs 4-2,7-4,5 et 16-1.
- Des conventions et des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme en général et aux droits des femmes et à l'égalité des sexes en particulier, en effet la mission veille à concrétiser ces engagements au niveau national à travers l'élaboration d'un cadre juridique, législatif et institutionnel intégré.

Le Plan national d'institutionnalisation et d'intégration du genre pour l'année 2018 est une traduction de la volonté effective pour mettre en œuvre ces engagements internationaux et nationaux sur terrain et l'instauration effective de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'orientation des politiques publiques et les budgets à cette direction. Il est ainsi considéré comme une référence importante pour l'intégration du genre dans la planification, la programmation et l'évaluation du budget.

La mission des Affaires Religieuses est un acteur important dans la mise en œuvre des effets de ce plan national. En effet elle contribue essentiellement à la mise en œuvre de :

-**Le premier impact** relatif à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les pratiques, en sensibilisant les citoyens d'une part et en contribuant à l'élaboration des textes juridiques pertinents concernant le volet législatif d'autre part.

-**Le deuxième impact** relatif à l'augmentation de la représentativité des femmes et leur participation effective dans les instances, les conseils élus et les postes de décision aux niveaux national, régional et local.

- **Le troisième impact** relatif à la femme, la paix, la sécurité, les crises et le changement climatique, ainsi que **le cinquième impact** relatif à la mise en œuvre des politiques publiques, des plans de développement et des budgets qui adoptent l'approche genre.

## **1.2- Les structures intervenantes :**

Les structures administratives suivantes interviennent dans la mise en œuvre de la politique publique du programme : La direction générale des cadres des mosquées, la direction générale des monuments religieux, la direction générale des études, de la sensibilisation et de la formation religieuse et l'inspection générale des affaires religieuses.

Ces structures supervisent les cadres des mosquées et les monuments religieux et veillent au bon déroulement de la vie religieuse dans les régions.

Deux établissements publics à caractère administratif sont rattachés au programme à savoir l'Institut supérieur des sciences religieuses de Tunis et l'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan, qui sont chargés de la formation des cadres des mosquées et la diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences religieuses.

## **2- Les objectifs et les indicateurs de performances :**

### **2.1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :**

Les objectifs stratégiques du programme ont été fixés comme suit :

#### **Objectif 1-1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement à respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux :**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique, car il est étroitement lié à l'axe stratégique " la pratique des rites religieux" mentionné ci -dessus. En outre la mission veille à garantir les conditions optimales aux fidèles du sexe féminin et masculin afin de leur faciliter la pratique de leurs rites religieux par :

- L'exécution de travaux d'entretien, d'ameublement et d'équipements des monuments religieux (masjeds et mosquées) afin de préserver le patrimoine religieux et garantir les meilleures conditions aux fidèles pour l'accomplissement de leurs rites religieux.
- Fournir les ressources humaines suffisantes dans les monuments religieux et veiller à combler les vacances dans les postes afin de faciliter l'accomplissement des rites.
- Assurer la neutralité des lieux des cultes en veillant à préserver la neutralité des activités exercées par les cadres des mosquées dans ces lieux ( les prêches de vendredi et les leçons par exemple....) et ce afin d'interdire toute exploitation partisane des monuments religieux à des fins politiques et de les protéger contre tout dépassement ou agissement illégal en intensifiant les opérations d'inspections et de contrôle exercées par les inspecteurs et les prédicateurs dans le but de maintenir la paix sociale et la sécurité, de

protéger le pays contre les dangers de l'extrémisme et de l'intégrisme et de faire face aux pensées religieuses takfiristes associées au terrorisme.

-Autoriser la construction des masjeds et des mosquées et approuver leurs inscriptions parmi les monuments pris en charge par l'Etat (sous la tutelle de la mission), en réponse aux demandes des citoyens dans les différents gouvernorats afin de leur fournir des lieux de culte en nombre suffisant comparé au taux d'évolution de la population de chaque gouvernorat.

-Veiller à fournir des espaces des cultes réservés aux femmes dans les mesjeds et les mosquées en réponse à leurs besoins spécifiques lors de la pratique de leurs rites religieux afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

A cet effet, les indicateurs de performances suivants seront adoptés :

▪ **Présentation des indicateurs :**

● **Indicateur 1.1.1: Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national :**

**-Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui porte sur le nombre des monuments religieux par mille habitants au niveau national en se référant au dernier bulletin mensuel de la Statistique édité par l'institut national des statistiques (I.N.S).

**-Les raisons du choix de l'indicateur :** Etudier la répartition géographique des monuments religieux dans les gouvernorats en relation avec le nombre d'habitants dans chaque gouvernorat et à l'intérieur du même gouvernorat en tenant compte de leurs caractéristiques géographiques et de leurs caractères urbain ou rurale afin de réduire le déséquilibre entre les régions et de proposer les solutions et les mesures adéquates qui peuvent être prises pour remédier à la situation, notamment en leur donnant la priorité dans l'octroi des autorisations de construction ou d'inscription des mesjeds et la régularisation des situations et des problèmes fonciers y afférents le cas échéant.

Cet indicateur est calculé au niveau national pour le suivi de la répartition géographique des monuments religieux en fonction de la densité de la population de chaque gouvernorat.

En effet, à travers l'étude de la répartition géographique des monuments religieux dans les gouvernorats, un déséquilibre a été observé dans la répartition géographique des monuments religieux entre les gouvernorats (et parfois au sein du même gouvernorat) par rapport au nombre des habitants de chaque gouvernorat. Dans certains gouvernorats le nombre des monuments religieux par mille habitants dépasse le niveau national et dans d'autres, il en est en dessous.

**- La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur vise à fournir des lieux de culte en nombre suffisant de façon proportionnelle à l'évolution du nombre d'habitants dans chaque gouvernorat afin de faciliter la pratique des rites religieux à la fois pour les femmes et pour les hommes.

**-Prévisions de l'indicateur 1.1.1:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022 Actualisées (*)	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.1: Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national</b>	Mille habitants	<b>0,574</b>	<b>0,538</b>	<b>0,574</b>	<b>0,556</b>	<b>0,564</b>

(\*) Afin de donner plus de signification à cet indicateur et de lier davantage l'évolution des monuments religieux d'une année à une autre avec l'évolution du nombre d'habitants, il a eu recours au dernier bulletin mensuel des statistiques édité par l'institut national des statistiques (I.N.S) pour déterminer le nombre de la population, estimé à 11.996.700 habitants à la fin de l'année 2022 ( bulletin mars 2022), étant signalé que le recensement général de la population de 2014 qui date de 8 ans écoulés l'estime à 10.982.600 habitants.

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

L'évolution du nombre des monuments religieux au niveau national est liée avec l'évolution de la population, en effet la population augmente annuellement d'environ 125.000 habitants, soit à un taux annuel de 1,03%, comparé au taux d'évolution des monuments religieux de l'ordre de 2,60 % par an. Ce qui rend nécessaire ce qui suit :

- La réservation d'une mosquée pour chaque 2000 habitants (ratio)
- Le suivi de l'octroi des autorisations de construction des mosquées et des masjeds dans chaque gouvernorat et au niveau national (pour plus de précision voir l'annexe de l'indicateur).

● **Indicateur 1.1.2: Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement :**

**- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de connaître le nombre des monuments religieux prioritaires qui feront l'objet des travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement au cours de l'année par rapport au nombre total des monuments religieux prioritaires, c'est-à-dire les monuments religieux qui menacent ruine ou ceux dont l'état général nécessite une intervention urgente afin de garantir la sécurité des fidèles.

**-Les raisons du choix de l'indicateur :** Le suivi de l'état général des bâtiments des monuments religieux et l'intervention annuelle au niveau des monuments religieux prioritaires , compte tenu des crédits limités alloués au budget à cet effet, et ceci en se référant à l'état général de construction des bâtiments ( des locaux qui nécessitent des travaux d'aménagement, d'entretien ou d'ameublement, des locaux menaçant ruine qui mettent en danger la sécurité des fidèles) en adoptant des fiches d'évaluation qui retracent en détail l'état général des monuments religieux.

### **-La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif :**

C'est un indicateur qui vise à prendre soin des Mesjeds et des mosquées en ce qui concerne les travaux d'aménagement d'entretien, et d'ameublement pour préserver le patrimoine religieux d'une part et fournir les conditions optimales aux fidèles pour l'accomplissement des rites religieux dans des meilleures conditions d'une autre part.

En effet, cet indicateur est en relation organique avec l'objectif stratégique qui consiste à faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.

### **-Prévisions de l'indicateur 1.1.2:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022 Actualisées (*)	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.2: Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement.</b>	%	<b>82,05</b>	<b>83</b>	<b>83,50</b>	<b>83,75</b>	<b>84</b>

(\*) les prévisions de ce taux ont été révisées pour les raisons suivantes :

- La mission veille à ce que les travaux d'entretien, d'aménagement et d'ameublement incluent un plus grand nombre de monuments religieux en adoptant une liste annuelle des monuments religieux prioritaires d'intervention en raison de leur état structurel général qui nécessite une intervention rapide et urgente (des locaux ayant un besoin urgent d'entretien, d'aménagement et d'ameublement pour arrêter la dégradation de leur état général et des locaux qui menacent ruine mettant en danger la sécurité des fidèles) sur la base des fiches d'évaluation qui retracent l'état général des monuments religieux.

- La valeur cible qui a été incluse dans le projet annuel de performance pour l'année 2022 a été estimée en mai 2021 sur la base d'une liste des monuments religieux prioritaires qui comprend des montants élevés pour un nombre limité des monuments religieux. Cette liste a été modifiée pour inclure un plus grand nombre de monuments religieux prioritaires.

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement est très bon puisqu'il a atteint 82,05 % en 2021. On espère que ce taux évoluera pour atteindre 84 % en 2025 ( Pour plus de d'éclaircissements voir l'annexe spécifique à l'indicateur).

● **Indicateur 1.1.3: Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux :**

**- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de connaître le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux. On entend par postes vacants tous les postes d'emplois vacants dans les monuments religieux actifs qui n'ont pas été résorbés. Ces postes vacants sont dus à des nouvelles créations de monuments religieux ou concernent des vacances non résorbées qui remontent à des années antérieures.

**-Les raisons du choix de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise à doter les monuments religieux en ressources humaines en nombre suffisant (Imams des cinq prières, Mouadhins, chargés de l'entretien pour les mesjeds et imams orateur pour les mosquées) afin de permettre aux fidèles d'accomplir leurs rites religieux dans les meilleures conditions.

En effet, ces monuments religieux ne peuvent fonctionner convenablement et de la manière requise sans la disponibilité du cadre humain nécessaire chargé de les diriger d'une part et de les protéger contre toute tentative violation et d'exploitation illicite des Manabers ( المنابر ) par les intégristes cherchant à diffuser la pensée religieuse extrémiste et semer les conflits entre les gens d'une part et ceci afin de préserver la paix sociale.

Pour ces raisons précédemment citées, la mission doit veiller à combler autant que possible les vacances dans les postes de cadres de mosquées et assurer leurs suivies périodiquement.

**-La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif :**

Faciliter la pratique des rites religieuses pour les citoyens ne se limite pas à assurer les conditions matérielles optimales (un monument religieux bien entretenu, propre et meublé), mais il le dépasse au cadre humain nécessaire pour l'accomplissement des rites religieux tels que l'Imam orateur pour la prière de vendredi, Imam de cinq prières, le Muézin et le chargé de l'entretien du monument religieux qui est responsable du nettoyage du monument religieux et des espaces lui relevant.

De ce fait, il est de devoir d'assurer un suivi des vacances enregistrées dans tous les monuments religieux et essayer de les combler progressivement selon les possibilités permises au budget en ayant recours au cumul de deux ou de trois postes(emplois) au maximum afin d'atteindre l'objectif souhaité.

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations	2022	Prévisions		
		2021		2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.3: Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux</b>	%	<b>17,16</b>	<b>7,80</b>	<b>8</b>	<b>8,20</b>	<b>8,40</b>

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le taux de résorption des postes vacants a atteint 17,16% en 2021. En effet, la mission a comblé 725 postes pendant l'année en question sur un total de 4224 postes vacants, principalement en ayant recours au cumul des postes. En effet, la loi des finances de l'année 2021 n'a pas autorisé à la mission de faire des nouveaux recrutements des cadres des mosquées.

Le recours au cumul des postes est considéré comme une solution temporaire pour combler les postes vacants. Cela n'est pas toujours possible car il est tributaire de la disponibilité du cadre de la mosquée approprié pour le désigner dans le monument religieux ayant des postes vacants à pourvoir (pour plus de renseignements voir l'annexe spécifique à l'indicateur).

- **Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :**

**- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de connaître le pourcentage de monuments religieux qui contiennent des espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes pour femmes) afin de répondre aux besoins spécifiques de la femme.

**- Les raisons du choix de l'indicateur :** C'est un indicateur qui se base sur le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et qui vise à fournir des espaces réservés aux femmes dans les Masjeds et les mosquées en vue de répondre à leurs besoins lorsqu'elles pratiquent leurs rites dans les monuments religieux (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes).

Cet indicateur a été adopté en raison du faible pourcentage d'allocation de ces espaces dans les monuments religieux par rapport au nombre total de ces derniers, alors que les femmes ont des besoins spécifiques lors de l'accomplissement de leurs rites religieux qui ne peuvent être satisfaits qu'en leur fournissant leurs espaces propres.

Cela est dû à la réticence d'un nombre important de femmes de fréquenter les mosquées (en particulier dans les zones rurales) pour accomplir leurs rites religieux et assister aux leçons et aux conférences de sensibilisation religieuse, ce qui les empêche de bénéficier de ces activités. Cela les empêche également de consulter l'imam des cinq prières ou l'imam orateur à propos des questions relevant de la chariaa ou sur des sujets liés à leurs pratiques de culte afin de corriger quelques erreurs commises.

### **- La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif :**

Dans le cadre de l'objectif stratégique qui porte sur la facilitation de la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement à respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux, il y a lieu de veiller à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes en leurs affectant des espaces qui leurs seront réservés (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes pour les femmes) afin de leur permettre de pratiquer leurs rites religieux dans les meilleures conditions.

### **-Prévisions de l'indicateur 1.1.4:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022 Actualisé	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :</b>	%	<b>6,30</b>	<b>2,04</b>	<b>2,05</b>	<b>2,06</b>	<b>2,07</b>

### **- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le nombre total des Masjeds et des mosquées à la fin de décembre 2022 est de 6474 monuments religieux, dont 5078 contiennent des espaces réservés aux femmes (soit un taux de 78,43% des monuments religieux). D'ici Fin 2023, le nombre de monuments religieux atteindra 6 642 monuments religieux, dont 5182 contiennent des espaces réservés aux femmes. Ainsi, le taux d'évolution du nombre des monuments religieux qui contiennent ces espaces réservées aux femmes est de 2,04 % (pour plus de renseignements voir l'annexe spécifique à l'indicateur).

## **Objectif 1-2 : Préserver la cohésion spirituelle au sein de la société chez**

### **les femmes et les hommes :**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique et central car il est étroitement lié aux deux axes stratégiques " Sensibilisation et prédication religieuses" et l'éducation dans les kouttebs" et ce en arrêtant les plans et les programmes qui visent à :

- Préserver les valeurs spirituelles des membres de la société lors de l'accomplissement des rites religieux,

- Protéger la société des dangers de l'isolement, de l'intolérance et de l'extrémisme en intensifiant la sensibilisation et la prédication religieuse pour sensibiliser les citoyens et leur rappeler les principes de tolérance de la religion islamique et ses dispositions fondées sur la tolérance, la modération et l'assouplissement.

- Soutenir les liens de familiarité, de solidarité et de fraternité entre les membres de la société en vue de préserver les composantes de l'identité arabo-islamique, la personnalité historique tunisienne et d'en renforcer l'attachement à celle-ci.

- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et veiller à parvenir à l'équité et l'égalité des chances entre eux, en tenant compte des principes vénérables de la religion islamique basée sur la modération, la tolérance et la non-discrimination.

- L'éducation saine, moderne et équilibrée des petits enfants dans les kouttebs, qui tient compte des spécificités de la société tunisienne.

Vu que la religion islamique représente la religion de la majorité du peuple tunisien, fondée sur les principes de modération, de tolérance mentionnée ci-dessus, ceci permet de protéger la société des dangers d'isolement, d'intolérance et d'extrémisme et contribue à soutenir la paix sociale et à renforcer les liens de familiarité, de solidarité et de collaboration entre les citoyens. Il permet aussi de préserver les composantes de l'identité et incite tous à fournir plus d'efforts en vue de contribuer efficacement à la construction sociale.

D'où, il faut veiller à consolider ces principes en :

- Intensifiant les cycles de formations au profit des cadres religieux (prédicateurs et cadres de mosquées), et en particulier les imams orateurs et les imams des cinq prières pour développer leurs performances et élever leurs niveaux, compte tenu de l'importance de leurs rôles dans la sensibilisation des gens et de la diffusion de la pensée religieuse éclairée.
- Intensifiant les leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, les conférences, les séminaires, les forums, les psalmodies, les journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays ...pour sensibiliser les citoyens et diffuser la pensée religieuse éclairée.
- Intensifiant les publications de sensibilisation et de prédication pour rappeler aux citoyens les dispositions de la charia et ses principes de modération et de tolérance.
- Maitrisant l'organisation et la conduite des rites religieux en veillant à faciliter les conditions de leurs établissements, en offrant des conditions optimales pour leurs exécutions, en contrôlant leurs superviseurs et en comblant les postes vacants dans les Mesjeds et les mosquées afin de protéger les lieux de prière de toute exploitation illicite et faire face à la pensée religieuse extrémiste.
- Révisant les programmes d'enseignement dans les kouttebs en adéquation avec les changements vécus.

A cet effet, les indicateurs suivants sont retenus :

▪ **Présentation des indicateurs :**

- **Indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution annuel du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays :**

**- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet le suivi du taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année (y compris la prédication religieuse pendant la saison de pèlerinage).

**-Les raisons du choix de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise d'une part le suivi de la sensibilisation et de la prédication religieuse dans les mesjeds, les mosquées et les autres espaces publics et d'autre part le suivi de la sensibilisation et de la prédication religieuse des pèlerins tunisiens dans les lieux Saints, afin de consolider les principes de modération et de tolérance de la vénérable religion islamique chez tous les citoyens, en les sensibilisant et en diffusant une pensée religieuse éclairée pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme.

**- La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur a une relation directe avec l'objectif stratégique « maintenir la cohésion spirituelle au sein de la société pour les femmes et les hommes », qui ne peut être atteint qu'à travers les leçons de sensibilisation religieuse dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, les conférences, les séminaires, les forums, les psalmodies, les journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication. Par conséquent, ces activités doivent être intensifiées et leur rythme d'évolution doit être suivi.

**- Prévisions de l'indicateur 1.2.1:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.2.1:</b> <b>Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.</b>	%	<b>8,34</b>	<b>10,50</b>	<b>11</b>	<b>11,50</b>	<b>11,70</b>

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le total des leçons religieuses dans les mesjeds, les mosquées et les espaces publics (prisons, centres des personnes âgées , .....), des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays, effectuées fin 2021 par les imams orateurs, les enseignants Afeq, les inspecteurs des affaires religieuses et les prédicateurs a connu une augmentation remarquable de 8,34 %, ce qui représente presque le double de ce qui a été estimée dans le projet annuel de performance de la même année.. Cette augmentation s'explique par la réduction des périodes de fermeture des mosquées et des mesjeds en 2021 par rapport à 2020 en raison de l'amélioration de la situation épidémiologique (Pour plus d'éclaircissement voir l'annexe spécifique à l'indicateur)

- **Indicateur 1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national :**

**-Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise à connaître le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national pour voir dans quelle mesure le nombre existant répond aux besoins des enfants de moins de six ans en éducation dans les kouttebs.

**-Les raisons du choix de l'indicateur :** L'indicateur vise à étudier les besoins réels en éducation dans les kouttebs des enfants de moins de six ans (garçons et filles) afin de leurs apporter l'attention nécessaire et leurs permettre dans toutes les régions d'obtenir une éducation saine, selon les préceptes de la vénérable religion islamique à travers la mémorisation et l'interprétation du Saint Coran pour stimuler leurs mémoires et les familiariser avec les règles de la langue arabe, les principes de la religion islamique, les règles de culte et le développement de leurs capacités manuelles et de leurs aptitudes à communiquer avec le monde extérieur.

**- La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif:**

L'indicateur a une relation directe avec l'objectif « maintenir la cohésion spirituelle au sein de la société pour les femmes et les hommes » en élevant les jeunes (la génération future) une éducation saine et équilibrée et en leurs inculquant des valeurs nobles et en leurs permettant d'acquérir une bonne moralité dès l'enfance conformément aux préceptes de la vénérable religion islamique.

**- Prévisions de l'indicateur 1.2.2:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national</b>	%	<b>3,52</b>	<b>3,53</b>	<b>3,54</b>	<b>3,55</b>	<b>3,56</b>

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national a atteint 3,52% en 2021 par rapport à l'année 2020 (où le nombre total des kouttebs à la fin de l'année concernée était de 1967 kouttebs). Il est prévu que ce taux connaîtra une légère augmentation durant la période 2022-2025. Cela est dû essentiellement à l'absence d'autorisation de nouveaux recrutements pour ouvrir de nouveaux kouttebs malgré le recours de la mission dans la mesure du possible au cumul des postes pour satisfaire les demandes d'ouverture des nouveaux kouttebs ( Pour plus de renseignement voir l'annexe de l'indicateur).

2.2-Présentation des activités et ses relations avec les objectifs et les indicateurs de performance :

**Tableau N°1 :  
Les activités et les interventions du programme "**

**Unité : Mille dinars**

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions des crédits 2023	Interventions
<b>Objectif 1-1 :</b> Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.	<b>Indicateur 1.1.1:</b> Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national	<b>0,547</b> par mille <b>Habitants</b>	<b>Activité 1 :</b> <b>Tutelle des monuments religieux.</b>	<b>19.470</b>	Octroi des autorisations de construction ou des inscriptions des mosquées et des mesjeds dans les zones où le nombre de monuments religieux est en disproportion avec la densité de la population.
	<b>Indicateur 1.1.2:</b> Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement	<b>83,50%</b>			La mise à jour continue de la liste des monuments religieux prioritaires nécessitant une intervention immédiate et urgente pour arrêter la détérioration de son état général.
	<b>Indicateur 1.1.3:</b> Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux	<b>8%</b>			Le Suivi périodique des vacances dans les monuments religieux en incitant les cadres de mosquée à cumuler les postes (trois postes au maximum).

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions des crédits 2023	Interventions
<p><b>Objectif 1-1 :</b> Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.</p>	<p><b>Indicateur 1.1.4:</b> Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes</p>	<p>2,05%</p>	<p><b>Activité 1 :</b> Tutelle des monuments religieux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure " l'affectation des espaces réservés aux femmes dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces" lors de la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien dans le cadre du programme annuel de la mission, et ceci dans la limite des crédits alloués dans le budget.</li> <li>- Généraliser progressivement ces espaces dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces.</li> <li>-- L'obligation d'inclure dans les dossiers de demande d'autorisation de construction de monuments religieux des espaces réservés pour les femmes (salle de prière avec des espaces d'ablution ou des toilettes) .</li> <li>-Sensibiliser et motiver les femmes pour fréquenter les mosquées d'une façon régulière et toutes les fois que cela est possible.</li> </ul>

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2023	Activités	Prévisions des crédits 2023	Interventions	
<b>Objectif 1-2 :</b> Préserver la cohésion spirituelle au sein de la société chez les femmes et les hommes.	<b>Indicateur 1.2.1 :</b> Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays annuellement	11%	<b>Activité 2 :</b> Formation et diffusion de la production intellectuelle	1.470	-Intensifier les leçons religieuses dans les mesjeds , les mosquées, les espaces publics, les conférences, les psalmodies, les séminaires, les rencontres, les journées d'étude et de formation et les autres activités consacrées à la sensibilisation et à la prédication religieuse à l'intérieur et l'extérieur du pays chaque année. - Encourager la publication et sa diffusion.	
			<b>Activité 3 :</b> Organisation des rites religieux.	22.022		
			<b>Activité 4 :</b> La sensibilisation et la prédication religieuse.	106.553		
	<b>Indicateur 1.2.2 :</b> Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national	3,54%	<b>Activité 5 :</b> La mémorisation, la récitation et l'interprétation du Saint Coran	12.485		Donner la priorité dans les autorisations de construction ou d'ouverture des kouttebs aux régions dans lesquelles le taux de couverture est faible par rapport au nombre d'enfants de moins de six ans, afin de leur donner la possibilité de recevoir une éducation saine conformément aux préceptes de la vénérable religion islamique.
				<b>Total</b>		<b>162.000</b>

### 3. Le Budget et le cadre des Dépenses à moyen terme (2023-2025) :

**Tableau N°03 :**

**Les prévisions du budget du programme  
Répartition selon la nature économique de la dépense  
(Crédits de paiement)**

Unité : Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F.C 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Evolution	
				(2)-(1)	Taux%
Dépenses de rémunération	125.599	136.220	144.220	8.000	5,87
Dépenses de Fonctionnement	15.832	15.646	16.000	354	2,26
Dépenses D'intervention	64	770	770	0	0
Dépenses D'investissement	659	635	1010	375	59
Dépenses des opérations Financières	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>142.154</b>	<b>153.271</b>	<b>162.000</b>	<b>8.729</b>	<b>5,7</b>

**Tableau N°04 :**

**Cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) du programme  
Répartition selon la nature économique de la dépense  
(Crédits de paiement)**

Unité : Mille dinars

Libellé	Réalizations 2021	L.F.C 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de rémunération	125.599	136.220	144.220	147.960	154.850
Dépenses de gestion	15.832	15.646	16.000	16.100	17.450
Dépenses d'intervention	64	770	770	890	1.500
Dépenses d'investissement	659	635	1.010	1.050	1.200
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-
<b>Total sans prise en compte des ressources propres des établissements</b>	<b>142.154</b>	<b>153.271</b>	<b>162.000</b>	<b>166.000</b>	<b>175.000</b>
<b>Total compte tenu des ressources propres des établissements</b>	<b>142.154</b>	<b>153.271</b>	<b>162.000</b>	<b>166.000</b>	<b>175.000</b>

Les prévisions des dépenses du programme « le développement religieux » incluses dans le cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) ont évolué comme suit :

**A – Les dépenses de rémunération :** Ces dépenses vont augmenter progressivement pour passer de 136.220 milles dinars en 2022 à 144.220 milles dinars en 2023, afin de couvrir l'impact de l'augmentation du salaires minimum interprofessionnel garantie régime 48 heures par semaine des cadres des mosquées exerçant à plein temps, à compter du mois d'Octobre 2022. A ce ci vient s'ajouter l'impact financier de la couverture sociale des cadres des mosquées intégrés en 2022 et ceux qui seront intégrés en 2023 pour bénéficier de la couverture tel que ci-dessus mentionné.

En plus de ce qui précède, la mission veillera, en outre à combler le maximum des postes vacants des cadres des mosquées afin de faire face à la pensée religieuse extrémiste et de protéger les lieux de culte contre toute exploitation illicite (du Manbar) et les violations qui peuvent survenir afin de maintenir la paix sociale. Ceci nécessite de nouveaux recrutements. C'est ce qui explique l'évolution des dépenses salariales pour atteindre 154.850 M. D en 2025.

**B – Les dépenses de gestion :**

Les dépenses de gestion ont connu une légère augmentation en 2023 par rapport à 2022 estimée à 354 M.D. On espère qu'il connaîtra une augmentation progressive dans les années 2024 et 2025 pour atteindre 17.450 MD. Ceci permettra à la mission d'assurer le fonctionnement normal des structures administratives relevant du programme, compte non tenu des dépenses de consommation d'électricité et d'eau des monuments religieux, estimées annuellement à un montant supérieur à 18 millions de dinars , pour lesquelles la mission a enregistré un montant d'impayé dépassant les 16 M.D au titre des années antérieures.

Face à cette situation, la mission veillera, à rationaliser la consommation d'énergie dans les monuments religieux à forte consommation et à réduire les impayés cumulés au titre des années précédentes en arrêtant un plan d'action afin de maîtriser la consommation de l'énergie et inciter à l'utilisation des énergies renouvelables et alternatives dans les mesjeds et les mosquées.

### **C – Les dépenses d'intervention :**

Les dépenses d'intervention ont été maintenues au même niveau que l'année 2022. Au cours des années 2024 - 2025, la mission veillera à augmenter progressivement les crédits pour atteindre 1.500 MD en 2025 afin de financer les activités y afférentes, qui sont principalement les dépenses relatives à l'organisation de la saison du pèlerinage (hébergement, transport et autres dépenses ) et le concours international de Tunis pour la mémorisation, la récitation et l'intonation du Saint Coran, en plus de la sensibilisation et la prédication religieuse de la saison de Pèlerinage en Tunisie et dans les lieux Saints.

### **D – Les dépenses d'investissements :**

Le montant des crédits de paiement alloués s'élève à 635 M.D en 2022 pour l'exécution de travaux d'entretien et d'aménagement des monuments religieux. Ce montant est au-dessous des besoins réels de la mission. Un montant de 1010 M.D est inscrit à cet effet dans le budget 2023. On espère qu'il y aura progressivement augmentation du montant des crédits au cours des années 2024 et 2025 pour atteindre 1.200 M. D et ce afin de faire face aux besoins.

Il est à signaler que, dans le cadre de la coopération internationale, le gouvernement tunisien a conclu des accords avec certains bailleurs de fond pour le financement des projets spécifiques suivants :

**\*Les projets Financés par le Fonds Saoudien de développement** (Ils sont actuellement en phase de préparation des cahiers des charges et sa soumission pour l'approbation par le fond) à savoir :

**-Le projet de restauration de la Mosquée " Okba ibn Nafâa" à Kairouan, de son environnement extérieur et de ses fontaines** (convention conclue 27/07/2017) pour un coût total de 15 Mille dollars américains soit l'équivalent de 42 Millions de Dinars. Les parties intervenantes dans ce projet sont L'institut National du Patrimoine (Ministère des Affaires culturelles), le ministère de l'économie et de la planification et le ministère des affaires religieuses.

**-Le projet de restauration de la mosquée de la Zaitouna et de ses environs à Tunis** (Convention conclue le 04/04/2018) pour un coût global de 5 Millions de dollars Américains soit l'équivalent de 14 millions de dinars. Les parties intervenantes dans ce projet sont également l'institut National du Patrimoine (Ministère des Affaires culturelles), le ministère de l'économie et de la planification et le ministère des affaires religieuses.

**-Le projet d'entretien de la mosquée du Roi Abdelaziz " à El Manar 1 à Tunis** (convention conclue le 13/12/2018) pour un coût total de 2 Millions de riyals saoudiens, soit l'équivalent de 1,500 million de dinars. Les parties intervenantes dans ce projet sont le ministère de l'économie et de la planification et le ministère des affaires religieuses.

**\*Projet Financé par La République de la Turquie (en Phase de préparation des études techniques) :**

Il s'agit du projet de restauration et d'entretien de la mosquée " Mohamed Bey" à Tunis (Sidi Mehrez) dans la limite du coût du projet qui sera déterminé dans les études techniques. Les parties intervenantes dans ce projet sont le ministère des affaires religieuses (maître d'ouvrage) et l'Institut National du Patrimoine, de part sa compétence et la république de Turquie (en tant que Bailleur de Fonds).

**\*Projet Financé par l'Etat du Koweit (en attente de lancement des travaux) :** Projet de construction et d'équipement de la mosquée Al Zaitouna et l'institut Supérieur des sciences religieuses à Hariria à Tunis, d'un coût total de de 8 Millions Dollars Américains. Le ministère des Affaires religieuses (maître d'ouvrage) et L'Etat de Koweit (en tant que Bailleur de Fonds) interviennent dans ce projet.

## **PROGRAMME N°9 : « Pilotage et Appui »**

**Responsable de programme : Madame Hajer Katteli**  
**Directeur Général des services communs**  
**(à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 )**

### **1.Présentation du programme :**

#### **1.1- La stratégie :**

La stratégie du programme " Pilotage et appui" est d'assurer principalement les fonctions de soutien pour le programme le développement religieux et tous les services de la mission au niveau central et régional.

Le champ d'intervention du programme "Pilotage et Appui" comprend les domaines suivants :

**-Les ressources humaines** : En les ajustant afin de maîtriser la masse salariale à travers :

- Une bonne estimation des besoins de la mission en ressources humaines selon la spécialisation, l'affectation et la réaffectation des agents en fonction des besoins des différents services.
- La formation et le recyclage des agents des corps communs et spécifiques en vue d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et suivre l'évolution des métiers.
- L'évaluation de la rentabilité des agents et le suivi de leurs carrières professionnelles (les avancements, les promotions, .... etc.).

**-Les Systèmes d'information** : En veillant à fournir les programmes et les logiciels informatiques qui contribuent à faciliter le travail de la mission et à fournir les informations nécessaires, opportunes et précises au moment voulu.

**-Les Affaires financières** : En essayant de comprimer les dépenses publiques et à les maintenir dans les limites des crédits alloués dans le budget pour atteindre les objectifs escomptés.

**-Les Affaires immobilières** : En veillant à bien gérer les biens et les immeubles de la mission à travers :

- La régularisation de la situation foncière des monuments religieux ouverts sans autorisation.
- La régularisation de la situation foncière des immobilisations octroyées sous forme de dons à la mission pour la construction de monuments religieux.
- La régularisation des litiges immobiliers dans lesquels la mission fait partie.
- La gestion des immobilisations de la mission, en les inventoriant et en prenant en charge leurs dépenses spécifiques.

**- Les Services logistiques** : En veillant à :

- Fournir les moyens de travail nécessaires aux différents services de la mission aux niveaux central et régional, tel que les équipements, le matériel et le mobilier pour assurer le bon fonctionnement des services.
- Une bonne gestion du parc d'automobiles de la mission et la rationalisation de la consommation d'énergie et d'eau de l'administration centrale et des directions régionales des affaires religieuses et des monuments religieux, en prenant les mesures nécessaires pour limiter la consommation excessive d'énergie et d'eau afin de réduire les dépenses et de les maintenir dans les limites des crédits alloués dans le budget.

**-Les Affaires Juridiques** : En veillant à améliorer les textes juridiques et réglementaires régissant le travail de la mission.

**-La Communication** : En Portant à la connaissance des citoyens les différentes activités de la mission à travers les médias, afin d'assurer leurs fortes implications par :

- L'Intensification des programmes de sensibilisation religieuse audio-visuels, qui traitent des sujets en rapport direct avec la réalité quotidienne vécue (tel que la lutte contre le terrorisme...) destinés au grand public et en particulier aux jeunes.

**-Les Achats** : En déterminant correctement les besoins annuels des différents services en équipements, matériel et mobilier et les autres dépenses afin d'inscrire leur coût total dans le projet de budget de la mission.

**La stratégie du programme s'inscrit** dans le cadre des engagements internationaux de l'Etat Tunisien qui a ratifié la Convention sur les objectifs de développement durable (Les ODD à l'horizon 2030) fixée par les Etats membres des Nations Unies, et ceci concerne particulièrement les objectifs 8 et 10. Elle s'inscrit également dans le cadre des engagements nationaux.

A la suite du diagnostic de la réalité du programme de "pilotage et appui", les opportunités et les défis imposés par l'environnement externe sont devenus clairs, ainsi que les faiblesses qui existent dans l'environnement interne.

**Les défis** les plus importants imposés par l'environnement extérieur sont :

- La non-autorisation à la mission par la loi des finances pour effectuer les recrutements nécessaires et en nombre suffisant des cadres, ce qui a entraîné une pénurie en ressources humaines, notamment dans le corps administratif commun, le corps des ingénieurs, le corps des architectes et le corps des ouvriers.
- Une faiblesse des dotations budgétaires allouées aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux besoins réels.
- Une faiblesse des montants des crédits inscrits et alloués aux grands travaux dans les monuments religieux par rapport aux besoins réels en raison de l'augmentation continue de leur nombre.

Quant **aux faiblesses**, que la mission doit veiller à les surmonter, elles se présentent comme suit :

- Un faible taux de consommation des crédits transférés aux conseils régionaux pour l'entretien, l'équipement et l'ameublement des masjeds et des mosquées.
- L'absence d'applications informatiques ou de logiciels facilitant le travail dans l'administration et qui fournissent les informations précises et nécessaires en temps opportun et au moment voulu.
- Une hausse remarquable de la masse salariale par rapport aux crédits alloués dans le budget.
- Un faible taux du développement et du perfectionnement des compétences des agents de sexe féminin de façon à garantir l'équité et l'égalité des chances entre les deux sexes, notamment dans les domaines prioritaires.

La stratégie du programme "Pilotage et Appui" au niveau national comprend les

**deux principaux axes** suivants :

**1-Assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes** : En instaurant une bonne gouvernance, en réformant l'administration et en luttant contre la corruption par :

- Le Renforcement des mécanismes de pilotage, de coordination entre les programmes, d'harmonie au niveau de toute la mission, de suivi et d'évaluation de la performance des différents programmes.
- Présenter les activités de la mission, fournir les informations les concernant et en assurer un accès facile.
- Appliquer les principes de gouvernance et de prévention contre la corruption dans le cadre de l'engagement à respecter les lois, les règlements et les procédures en vigueur.
- Renforcer les capacités professionnelles des agents et des cadres au niveau central et régional en organisant des sessions de formation à leur profit afin d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et suivre les nouvelles évolutions.
- Développer l'administration par la mise en place d'une administration électronique et simplifier les procédures pour éliminer la bureaucratie : En effet, le développement de

l'administration électronique et la promotion de l'open government est l'un des piliers les plus importants du programme de développement administratif. Cela fait partie d'un programme global de réforme et de modernisation de l'administration en Tunisie, que la mission cherche à le mettre en œuvre dans les années prochaines. Ce programme permettra la mise en place d'une administration efficace et ouverte capable de fournir des services publics à travers des procédures simplifiées, de haute qualité et accessible au citoyen et à l'entreprise.

- Soutenir la décentralisation et renforcer l'indépendance des régions.
- Produire et publier des statistiques conformément aux normes internationales.
- Garantir pour toute personne physique ou morale le droit accès à l'information.

**2-Assurer une gestion efficace des ressources de la mission** : En soutenant les programmes et garantissant l'utilisation optimale des ressources humaines, financières et des moyens logistiques à travers :

- La bonne estimation des besoins de la mission dans le budget en s'assurant de la bonne affectation des crédits pour répondre à ces besoins.
- La consommation du total des crédits inscrits au budget de la mission et en particulier les dépenses d'investissement.
- Gérer les ressources humaines d'une manière efficiente et efficace par :
  - ◀ Une bonne estimation des besoins de la mission en ressources humaines selon la spécialisation, l'affectation et la réaffectation des agents en fonction des besoins des différents services.
  - ◀ La formation et le recyclage des agents des corps communs et spécifiques en vue d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et suivre l'évolution des métiers.
  - ◀ L'évaluation de la rentabilité des agents et le suivi de leurs carrières professionnelles (les avancements, les promotions, .... etc.).

## Les priorités spécifiques du programme :

Sur la base de l'analyse de la réalité du programme « Pilotage et appui », les priorités du programme sont :

- ◀ La bonne affectation et la réaffectation des ressources humaines dans les différents services du ministère pour augmenter leurs performances et atteindre une utilisation optimale de ces ressources.
- ◀ La maîtrise de la masse salariale au niveau central et régional par le suivi de la carrière professionnel des agents et la bonne définition des besoins pour la programmation de concours externes pour le recrutement et des concours internes pour la promotion,
- ◀ La formation et le recyclage des agents en vue d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et suivre l'évolution des métiers.
- ◀ La formation et le recyclage des agents pour leur permettre d'actualiser leurs connaissances et être au courant des évolutions des métiers afin d'élever leurs niveaux de performance, en respectant le principe d'égalité des chances en vue réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment dans les domaines prioritaires.
- ◀ La fourniture des équipements et de matériel nécessaires au travail des différents services de la mission afin d'assurer un fonctionnement normal du service et contribuer à l'augmentation de la performance.
- ◀ La supervision des différents services de la mission et la coordination de leurs travaux afin d'augmenter le rendement et atteindre l'efficience et l'efficacité,
- ◀ Le suivi minutieux et continu du rythme de consommation des crédits inscrits au budget afférents aux dépenses d'interventions et d'investissement en relation avec les objectifs stratégiques et les indicateurs de performance fixés.

- ◀ La bonne application des lois et des procédures administratives en vigueur pour assurer le respect des règles de la bonne gouvernance en termes d'intégrité, de transparence, d'équité et d'égalité des chances.

## **1.2- Les structures intervenantes :**

Le programme " pilotage et appui " contient un seul sous-programme central " Pilotage et Appui" qui comprend deux unités opérationnelles qui s'engagent à exécuter les activités programmées afin d'atteindre les objectifs stratégiques du programme mentionnés ci-dessous et qui comprend :

- Le cabinet et les structures qui lui sont rattachées et l'inspection générale des affaires administratives et financières qui assurent à la mise en œuvre de l'activité principale N° 01 : Pilotage.
- L'ensemble des directions relevant de la direction générale des services communs (la direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique, la direction des équipements, du matériel et des bâtiments, la direction des affaires financières et la direction des affaires administratives ; la direction des affaires juridiques, foncières et des contentieux) qui sont chargées de la mise en œuvre de l'activité principale n°02 : Soutien

## **2.Présentation des Objectifs et des indicateurs de performance :**

### **2.1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :**

Conformément à la stratégie générale de ce programme, ses objectifs stratégiques ont été fixés comme suit :

#### **Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la mission :**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique car il assure la fonction de soutien du programme le développement religieux afin d'atteindre ses objectifs

stratégiques et les indicateurs de la performance qui ont été fixés. Pour atteindre cet objectif, il faut œuvrer à :

- Bien appliquer les principes de gouvernance et de prévention contre la corruption conformément aux lois et règlements en vigueur.

- Elaborer des programmes et des plans d'action pour renforcer la gouvernance et se prévenir contre la corruption, assurer leur bonne mise en œuvre et les évaluer conformément aux normes et indicateurs internationaux approuvés, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information et la notification des cas de corruption.

- Diffuser une culture de gouvernance, de transparence, d'intégrité et de bonne conduite, respecter les codes de déontologie et appliquer correctement les procédures.

- Proposer des mécanismes et des procédures qui permettront l'utilisation optimale des ressources disponibles conformément aux principes de gouvernance.

- Veiller à améliorer la coordination et le suivi au sein de la mission.

- Poursuivre l'amélioration de la gestion des affaires foncières.

- Veiller à améliorer la politique de communication de la mission à travers :

- ↳ L'intensification des programmes religieux de sensibilisation audio visuels qui traitent des sujets directement liés à la réalité quotidienne (comme la lutte contre le terrorisme) et qui sont destinés à tous les citoyens, en particuliers les jeunes.

- ↳ L'intensification de la présence de la mission dans les émissions de radio et de télévision pour faire connaître ses différentes activités d'une part et produire un discours religieux alternatif basé sur la modération et la tolérance, un discours qui rejette l'extrémisme et la violence d'autre part.

- ◀ L'intensification des séminaires et des forums afin d'aborder des questions contemporaines et vécues pour sensibiliser les citoyens et les agents travaillant dans le secteur des affaires religieuses.
- ◀ L'utilisation des moyens de communication modernes et l'intensification des publications et des éditions visant à faire connaître les principes de la vénérable religion islamique et à sensibiliser tous les citoyens.

A cet effet, les indicateurs de performance suivants seront adoptés :

▪ **Présentation des indicateurs :**

**Indicateur 9.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires :**

- **Définition de l'indicateur :** Il s'agit d'un indicateur qui vise annuellement à connaître le taux d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires, Ces derniers présentent de nombreux comités de pilotage stratégiques existants ou ceux qui ont été récemment formés au sein du ministère, à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes, le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs et le comité de pilotage pour la mise en place du contrôle interne et le comité de suivi des travaux d'intégration du genre.

- **Les raisons du choix de l'indicateur :**

Cet indicateur a été choisi pour **le suivi du rythme de mise en œuvre des décisions et recommandations** des comités de pilotage mentionnés ci-dessus, dans le cadre de la réforme et la modernisation des finances publiques en vue d'assurer plus d'efficacité et de rentabilité des dépenses publiques en liant les dépenses effectuées aux résultats réalisés afin d'assurer une utilisation optimale des ressources disponibles.

**- La contribution de l'indicateur à la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur est en liaison organique avec l'objectif, en effet on ne peut pas améliorer la gouvernance de la mission sans un bon et sérieux suivi du rythme d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage mentionnés ci-dessus.

**- Prévisions de l'indicateur 9.1.1:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires</b>	%	<b>80</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>88</b>

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le taux de réalisation des décisions et des recommandations du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs pour l'année 2021 est jugé très satisfaisant. On espère que le taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires continue à évoluer de manière ascendante pour atteindre 88 % en 2025 (Pour plus de précisions, voir l'annexe spécifique à l'indicateur).

**Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission**

**- Définition de l'indicateur :** Il s'agit d'un indicateur qui traduit l'efficacité de la politique de communication de la mission auprès de tous les demandeurs d'information, en consacrant aux caractéristiques d'une administration ouverte, qui veille à renforcer la transparence et à unifier les modalités et les procédures d'accès du public à l'information et aux documents administratifs des structures publiques.

#### **- Les raisons du choix de l'indicateur :**

Cet indicateur a été adopté pour **suivre le rythme de visites des sites officiels de la mission par le public**. Ces sites comprennent toutes les données concernant la mission, dont les plus importantes sont :

- Les attributions de la mission, son organisation, l'adresse de son siège central et de tous les locaux de ses services,
- Les décisions et les politiques d'intérêt public liées aux activités du ministère à savoir El Hajj et La Omra, , les kouttebs, les publications du ministère des affaires religieuses, les formations et les concours coraniques etc.....
- Les procédures prises par la mission dans le secteur des affaires religieuses concernant les services du Hajj et de la Omra et les mécanismes de contrôle pour respecter ces mesures.
- la liste des textes juridiques et des règlements organisant le travail de la mission, tels que les circulaires et les notes de service.
- Une liste des documents administratifs (des imprimés administratifs et des cahiers de charges) disponibles en ligne concernant les services fournis. Nous citons, à titre d'exemple les imprimés de candidature pour effectuer les rites du Hajj.
- Les données statistiques des affaires religieuses (répartition des prédicateurs par gouvernorat et par sexe, répartition du nombre des masjeds et des mosquées par gouvernorat, l'évolution du nombre de cadres de mosquées, l'évolution du nombre de kouttebs, etc....)

#### **- La contribution de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur est en liaison organique avec l'objectif. En effet, on ne peut pas améliorer la gouvernance de la mission sans un bon suivi du nombre de visiteurs des sites afin de

connaître leurs opinions et leurs impressions sur les activités des différents services administratifs, au niveau régional et central.

**- Prévisions de l'indicateur 9.1.2:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission</b>	%	<b>312</b>	<b>70</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>80</b>

**- Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années**

**et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Il est à noter dans ce cadre que cet indicateur comprend l'ensemble des sites publics de la mission, qui comprend en plus du site officiel du ministère, un site sur les réseaux sociaux (Facebook).

Le taux d'évolution du nombre des visites du site a enregistré une augmentation significative en 2021 (213%) par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année (37%), soit un taux de réalisation estimé à 575%. En effet le nombre des visites des sites publics de la mission a atteint 312.174 visiteurs ( 176.000 visiteurs pour le site officiel du ministère et 136.174 pour la page Facebook).

Cet écart remarquable entre ce qui a été estimé et ce qui a été réalisé s'explique par le fait que les estimations de la mission ont été basées uniquement sur le nombre des visites de la page officielle Facebook de la mission, car il n'a pas été possible d'obtenir des données statistiques sur le site officiel du ministère pour la période de 2019-2020 et ce pour des raisons techniques dues à la configuration technique du site qui ne le permet pas.

En 2021, cette situation a été surmontée par les services spécialisés du ministère qui ont développés le site en une nouvelle version.

Le taux d'évolution élevée du nombre des visites des sites de la mission pour l'année 2021 reflète le succès de la politique de communication de la mission et l'interaction positive de tous ceux qui utilisent l'information avec le ministère (Pour plus de précisions, voir l'annexe spécifique à l'indicateur) .

**Objectif 9-2: Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances :**

Cet objectif est considéré comme stratégique car il vise directement à maîtriser l'évolution du volume des salaires au niveau central et régional, à travers un suivi périodique et continu de l'évolution de son volume et l'étude de tous les éléments qui peuvent conduire à sa hausse ou à sa baisse. Ces éléments se présentent comme suit :

- **le calcul du coût de mobilité des agents** : C'est la différence entre le coût des nouveaux salariés entrants (nouveaux recrutements, mutation et détachement auprès du ministère) et ceux partant (retraite, mutation dans d'autres ministères, détachement auprès d'autres ministères, interruption définitive de travail...),

- **Le Calcul des effets d'avancements, de promotion, d'intégration, les nominations dans des emplois fonctionnels (Effet glissement, vieillissement et technicité)** afin de déterminer l'étendue de l'impact de ces facteurs sur le volume de la masse salariale.

- **La maîtrise de l'augmentation des salaires** :

Afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines en adéquation avec les compétences et les besoins d'une manière à assurer l'équité et l'égalité des chances, il est nécessaire de renforcer davantage l'affectation et la réaffectation des ressources humaines dans les divers services de la mission afin d'augmenter la performance et atteindre l'utilisation optimale de ces ressources d'une part et s'engager à former et recycler les agents pour mettre à jour leurs connaissances et les mettre au courant des évolutions, en respectant le principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes d'autre part .

▪ **Présentation des indicateurs :**

Afin d'atteindre cet objectif, deux indicateurs de performances sont adoptés :

**Indicateur 1.2.9: L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :**

- **Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de suivre l'écart entre les prévisions (la masse salariale inscrite au budget de la mission dans la loi des finances pour l'année concernée) et les réalisations (la masse salariale totale supportée par le budget du ministère pour l'année en question) afin de rationaliser la consommation des crédits et l'utilisation optimale des ressources financières surtout que le pays est confronté à une crise économique.

**-Les raisons du choix de l'indicateur :**

L'indicateur a été adopté **pour le suivi de l'évolution de la masse salariale afin de veiller à maîtriser le rythme de sa croissance** grâce à une bonne estimation de tous les facteurs qui ont un impact sur l'évolution des salaires (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, et des nominations dans les emplois fonctionnels etc....).

**-La contribution de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur est en relation directe avec l'objectif "L'optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation entre les compétences et les besoins afin de garantir l'équité et l'égalité des chances ".

L'objectif précité ne peut être atteint sans un suivi minutieux de l'évolution du volume de la masse salariale et sans chercher à maîtriser le rythme de sa croissance par une bonne estimation de tous les facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, des nominations dans les emplois fonctionnels , la réduction des inégalités entre les deux sexes dans les promotions ou les

nominations dans les postes fonctionnels etc. ...).

**- Prévisions de l'indicateur 9.2.1:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.2.1: L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :</b>	M.D	<b>2.907</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

**-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale (pour les programmes de la mission) a enregistré une augmentation remarquable en 2021 par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année, qui s'élevait à 2.907 M.D. Cela s'explique par le non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps, affiliées à la caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale et qui bénéficient de la couverture sociale à partir de 01 janvier 2020 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées.

On espère que l'écart entre les estimations et les réalisations attendues de la masse salariale pour l'année 2022 sera faible du fait de la volonté du ministère à maîtriser la masse salariale par la bonne estimation de l'ensemble des facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, et des nominations dans les emplois fonctionnels, etc. ...).(Pour plus de précisions, voir l'annexe spécifique à l'indicateur) .

## **Indicateur 9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires**

**- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise à connaître le taux des agents (femmes et hommes) formés dans des domaines prioritaires, tels que l'informatique, le management et la gestion du budget par objectifs.

### **-Les raisons du choix de l'indicateur :**

Le Suivi du taux d'évolution du nombre des agents (femmes et hommes) formés dans les domaines prioritaires, tels que l'informatique, le management et la gestion budget par objectifs etc..., dans le but de développer la performance des agents et de respecter le principe d'égalité entre les deux sexes.

### **- La contribution de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif :**

Cet indicateur est en relation directe avec l'objectif "optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation entre les compétences et les besoins afin de garantir l'équité et l'égalité des chances ", étant donné la grande importance de la formation, qui est le principal facteur du développement des connaissances, des compétences et des aptitudes des ressources humaines .Elle constitue le principal outil d'amélioration de la qualité des services administratifs face à la nécessité de maîtriser la masse salariale et l'obligation de l'adéquation des compétences aux besoins afin de garantir l'équité et l'égalité des chances pour les deux sexes, notamment en l'absence de nouveaux recrutements.

Il est à noter que, pour atteindre l'objectif stratégique sous lequel s'inscrit l'indicateur, il faut veiller à :

- ◀ Optimiser l'identification des besoins de formation (notamment dans les domaines prioritaires précisés dans les circulaires) en coordination avec les structures concernées afin d'assurer l'efficacité et l'efficience requises.

- ◀ Développer les activités de formation en adéquation avec les exigences professionnelles des agents.
- ◀ Suivre et évaluer les opérations de formation en coordination avec les différents services concernés.

**-Réalizations et prévisions de l'indicateur 9.2.2:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires</b>	%	<b>6,26</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>16</b>

**-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires en 2021 est acceptable par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance pour la même année (10%). L'une des raisons qui a entraîné la non atteinte de la valeur cible est le coût élevé de la session de la formation Le leadership administratif effectuée au profit des directeurs régionaux des affaires religieuses pour un coût d'environ 13 M.D (pour plus de précisions, voir l'annexe spécifique à l'indicateur).

Actuellement, l'un des principaux problèmes qui entrave la réalisation de cet objectif, compte tenu des circonstances difficiles des finances publiques, est la difficulté d'adéquation entre les compétences et les besoins en raison de l'absence des recrutements externes et la réticence des agents d'autres missions de faire des mutations ou des détachements dans la mission des affaires religieuses.

La réaffectation des agents sera envisagée afin de correspondre autant que possible entre les compétences et les besoins. Cela dépend de la disponibilité des compétences demandées afin de répondre aux besoins spécifiques.

On espère que ce taux augmentera pour atteindre 10% en 2022, 12% en 2023 et 16% en 2025 (Pour plus de précisions, voir l'annexe spécifique à l'indicateur)

### **Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui**

Pour assurer la soutenabilité du budget et optimiser les ressources financières de la mission afin d'atteindre l'efficacité du programme pilotage et appui, il faut veiller à rationaliser davantage les dépenses publiques d'une part et optimiser le suivi et l'exécution du budget de la mission en améliorant le taux de consommation des crédits inscrits au budget d'autre part.

#### **Présentation des indicateurs :**

Afin d'atteindre cet objectif, trois indicateurs de performances sont adoptés et se présentent comme suit :

#### **Indicateur 9.3.1: écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations :**

**-Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de déterminer les écarts entre les prévisions globales de la mission des dépenses de rémunération publiques, des dépenses de gestion et des dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles des mêmes dépenses.

#### **-Les raisons du choix de l'indicateur :**

Cet indicateur a été adopté pour suivre le rythme de consommation des crédits inscrits au budget de la mission en veillant à les dépenser au niveau des activités principales de chaque unité opérationnelle dans chaque sous-programme pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le suivi budgétaire périodique est la principale méthode qui permet la prise de décision pour mettre à jour le document de la programmation annuelle des dépenses ou utiliser la technique de fongibilité, qui contribue directement à assurer la bonne optimisation de la gestion des ressources.

**-Implication de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif :**

Cet indicateur est en relation directe avec l'objectif " **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui** " de la mission. En effet, le suivi des écarts entre les estimations et les réalisations dans le budget permet d'assurer la soutenabilité du budget sur la base d'une bonne évaluation des besoins et d'un bon suivi de l'exécution du budget.

**- Prévisions de l'indicateur 9.3.1:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<p><b>Indicateur 9.3.1:</b>  <b>L'écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations :</b>            Il est présenté par la différence entre les estimations totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles au titre des mêmes dépenses.</p> <p>-</p>	M.D	4.664	850	800	750	730

## **-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines**

### **Années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget (pour tous les programmes de la mission) a enregistré une augmentation en 2021 par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année d'une valeur de 4.664 M.D. Ceci est expliqué par le non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps, qui sont affiliées à la caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale et qui bénéficient de la couverture sociale à partir de 01 janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées, pour les raisons évoquées ci-dessus.

La mission veillera à réduire l'écart entre les estimations et les réalisations au cours de la période 2022-2025 vers la baisse afin que ces écarts passent de 850 M.D en 2022 à 730 M.D. en 2025 (Pour plus de précisions, voir l'annexe spécifique à l'indicateur)

### **Indicateur 9.3.2: Le poids Budgétaire du programme " Pilotage et appui " par rapport au budget de la mission :**

**- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise à comparer le poids du budget du programme de "pilotage et d'appui" par rapport au budget de la mission.

#### **-Les raisons du choix de l'indicateur :**

Cet indicateur a été retenu pour assurer la meilleure efficacité du programme "Pilotage et appui " qui veille à assurer les fonctions d'appui au programme le développement religieux en assurant la bonne affectation des crédits et en rationalisant leurs consommations en liaison directe avec les activités programmées relatives au pilotage, à la formation et la fourniture des moyens de travail nécessaires et les autres activités afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie globale de la mission.

**-Implication de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur a une relation organique avec l'objectif " Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui ". En effet, le poids du budget du programme " Pilotage et appui " doit être d'une part proportionnelle à la masse totale du budget de la mission sans dépasser le plafond de 15 %, et d'une part il doit être en conformité avec les tâches confiées au programme mentionnées ci -dessus, en veillant à la bonne affectation des crédits et en rationalisant leurs consommations afin d'atteindre l'efficience et l'efficacité et permettre l'atteinte des performances souhaitées et des objectifs fixés.

**-Réalizations et prévisions de l'indicateur 9.3.2:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.3.2:</b> <b>Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui " par rapport au budget de la mission :</b> Il s'agit de comparer le budget du programme " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission.	%	10,63	11,81	11,34	11,12	11,10

**-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois prochaines Années et leurs implications pour atteindre l'objectif :**

Le poids Budgétaire du programme de " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission pour l'année 2021 a diminué pour atteindre 10,63% comparativement à la valeur 12,21% estimé dans le projet annuel de performance pour la même année.

Ce taux est considéré acceptable puisqu'il ne dépasse pas 15%. Cela est dû à la volonté de la mission d'assurer la meilleure efficacité du programme Pilotage et appui par la bonne utilisation des crédits des salaires et des dépenses de gestion en rationalisant leurs consommations et en assurant le soutien nécessaire pour le programme de développement religieux **(Pour plus de précision, Voir l'annexe de l'indicateur)**

#### **Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent :**

- **Définition de l'indicateur** : C'est un indicateur qui vise à connaître le coût de fonctionnement par agent en suivant les coûts de gestion par rapport au nombre total des agents afin de rationaliser ces dépenses.

#### **-Les raisons du choix de l'indicateur :**

Dans le cadre de la préparation de la mise en place de la comptabilité analytique dans les administrations publiques, cet indicateur a été retenu afin de suivre le coût de gestion par agent, en vue de rationaliser davantage ces dépenses par le biais de plusieurs mesures.

#### **- Implication de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif :**

L'indicateur est en relation directe avec l'objectif "" Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et Appui " afin d'améliorer l'efficacité du programme de pilotage et appui. En effet, le suivi du coût de gestion par agent permet de rationaliser ces dépenses et assurer la soutenabilité du budget et la bonne affectation des crédits, et ce à titre d'exemple par :

- La maîtrise des coûts d'approvisionnement en équipements, en matériels et en meubles.
- La rationalisation de la consommation de l'énergie.
- La bonne gestion du parc roulant.
- La maîtrise des dépenses de réception , d'hébergement et de missions à l'étranger.

**- Prévisions de l'indicateur 9.3.3:**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<p><b>Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent :</b></p> <p>Il s'agit du total du coût de gestion par rapport au nombre des agents.</p>	Dinars	21,36	26,90	21,50	21,40	21,35

**-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :**

Le coût de fonctionnement par agent a atteint 21 ,36 dinars en 2021, et il est prévu que ce coût atteindra 26, 900 dinars en 2022, ceci est dû au coût élevé des dépenses de fonctionnement.

On espère que les efforts se poursuivront pour réduire ce coût au cours de deux années 2024 et 2024, en veillant à rationaliser davantage les dépenses de gestion. **(Pour plus de précision, Voir l'annexe de l'indicateur)**

2.2-Présentation des activités et leurs relations avec les objectifs et les indicateurs de performance :

**Tableau N°6 :**

**Les activités et les interventions du programme " Pilotage et appui"**

**Unité: Mille dinars**

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2023	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2023 en mille dinars	Interventions
<i>Programme " Pilotage et Appui"</i>	<b>Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la mission :</b>	<b>Indicateur 9.1.1:</b> Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires <b>90%</b>	<b>Activité 1 Pilotage</b>	<b>1.647M.D</b>	-Piloter et suivre les différents travaux liés à l'instauration de la gestion du budget par objectifs au sein du Ministère. - Initier les travaux de mise en place du contrôle interne au sein du Ministère.
		<b>Indicateur 9.1.2:</b> Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission <b>50%</b>			-Mettre à jour périodiquement le contenu des sites publics de la mission et améliorer sa politique de communication.

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2023	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2023 en mille dinars	Interventions
<p><i>Programme " Pilotage et Appui"</i></p>	<p><b>Objectif 9-2 :</b> Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances.</p>	<p><b>Indicateur 9.2.1:</b> L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :  <b>18MD</b></p>	<p><b>Activité 2</b> <b>Soutien</b></p>	<p><b>16.493</b> <b>M.D</b></p>	<p>Maitriser l'évolution de la masse salariale au niveau central et régional par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le suivi des carrières des agents et la bonne estimation des besoins afin de programmer les concours externes de recrutement et les concours internes de promotion.</li> <li>-L'estimation minutieuse de la masse salariale au titre de l'année, en tenant compte des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>*Le coût des agents nouvellement arrivés (nouveaux recrutements, mutations au ministère, détachements auprès du ministère) et des départs (retraite, mutation dans d'autres ministères, mise en disponibilité, interruption définitive de travail. Etc....)</li> <li>*Le coût de promotion , d'avancement d'échelon , d'intégration et d'attribution des postes fonctionnels .</li> <li>*Les augmentations des salaires probables ou attendues afin de bien estimer la masse salariale totale de la mission qui sera inscrite dans le projet annuel de performance et la comparer plus tard avec le total de la masse salariale réellement supportée par le budget de la mission pour l'année.</li> </ul> </li> </ul>

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2023	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2023 en mille dinars	Interventions
<i>Programme " Pilotage et Appui"</i>	<p><b>Objectif 9-2 :</b> Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances.</p>	<p><b>Indicateur 9.2.1:</b> L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale : <b>18MD</b></p>	<b>Activité 2 Soutien</b>		<p>- Suivi précis et continu du rythme d'évolution de la masse salariale, avec la présentation des analyses nécessaires (explication des facteurs l'influençant vers la hausse ou vers la baisse) lorsqu'il existe des écarts importants entre les estimations et les réalisations salariales.</p>
		<p><b>Indicateur 9.2.2:</b> Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires <b>10%</b></p>			<p>- Optimiser l'identification des besoins de formation, notamment en l'absence de nouveaux recrutements dans les domaines prioritaires qui sont précisées dans des circulaires en coordination avec les structures concernées afin d'assurer l'efficacité et l'efficience requises.</p> <p>- Veiller à développer les activités de formation en adéquation avec les exigences professionnelles des agents.</p> <p>- Suivi et évaluation des opérations de formation en coordination avec les différents services concernés.</p> <p>-Respecter le principe d'équité et d'égalité des chances lors de la formation et le recyclage des agents.</p>

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2023	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2023 en mille dinars	Interventions
<p><i>Programme " Pilotage et Appui"</i></p>	<p><b>Objectif 9-3 :</b> Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et Appui .</p>	<p><b>Indicateur 9.3.1:</b> <b>L'écart budgétaire entre les prévisions et les réalisations : 850MD</b></p>	<p><b>Activité 2 Soutien</b></p>		<p>-Suivi périodique de la consommation des crédits en éditant des tableaux statistiques du système Adeb pour prendre les mesures nécessaires et faire les ajustements afin de réduire l'écart entre les estimations et les réalisations.</p> <p>- La préparation et la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses en coordination avec les différents intervenants.</p> <p>- L'exécution du budget conformément aux lois et règlements en vigueur et conformément à la programmation annuelle prédéfini, en veillant à ce que les dépenses soient conformes aux travaux préparatoires du budget.</p> <p>- L'étude de tous les problèmes qui entravent la consommation des crédits d'investissement.</p> <p>-Le suivi de l'ordonnancement des dépenses des crédits transférés aux conseils régionaux au titre de l'entretien, de l'ameublement et de l'équipement des mosquées et des Mesjeds.</p> <p>-Mettre les crédits à la disposition de chaque responsable de programme, tout en veillant à respecter les plafonds de dépenses dans le cadre du contrôle hiérarchisé.</p>

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2023	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2023 en mille dinars	Interventions
<p><i>Programme " Pilotage et Appui"</i></p>	<p><u>Objectif 9-3 :</u> Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et appui.</p>	<p><u>Indicateur 9.3.2:</u> <b>Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui "par rapport au budget de la mission :</b>  <b>11,81%</b></p>	<p><u>Activité 2 Soutien</u></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La bonne affectation et réaffectation des ressources humaines dans les divers services de la mission afin d'augmenter la performance et atteindre l'utilisation optimale de ces ressources.</li> <li>-Fournir les équipements et le matériel nécessaires au travail des différents services afin d'assurer la marche normale du service et contribuer à augmenter la performance, l'équité et l'égalité des chances.</li> <li>- Superviser les différents services et coordonner leur travail pour augmenter la rentabilité et atteindre l'efficience et l'efficacité,</li> </ul>

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2023	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2023 en mille dinars	Interventions
<i>Programme " Pilotage et Appui"</i>	<u>Objectif 9-3 :</u> Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui .	<u>Indicateur 9.3.3:</u> <b>Coût de fonctionnement par agent : 26,90</b>	<u>Activité 2 Soutien</u>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationaliser la consommation des produits consommables tels que le papier et les fournitures de bureau, les équipements informatiques, les photocopieurs et les Fax en rationalisant les comportements de consommation et d'utilisation dans les services de la mission.</li> <li>-Encourager la numérisation des transactions administratives et veiller à instaurer le système de gestion des correspondances administratives pour réduire la consommation du papier.</li> <li>- Veiller à maîtriser les dépenses de réception, d'hébergement et des missions à l'étranger.</li> <li>- Veiller à rationaliser la consommation de l'énergie en instaurant des équipements et des dispositifs de maîtrise des horaires d'exploitation du réseau de climatisation et du réseau d'éclairage dans les espaces publics par l'utilisation des lampes économiques.</li> <li>- La bonne gestion du parc -auto à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'intensification des opérations de contrôle des voitures administratives notamment en ce qui concerne leurs usagers, afin d'éviter les abus qui causent à l'administration des coûts élevés dans les opérations de réparation et d'entretien.</li> <li>-Prendre les mesures nécessaires pour équiper les voitures de services de systèmes GPS.</li> <li>-Entretien périodique des voitures avec l'accélération des procédures de cession des voitures hors usage afin de réduire les dépenses d'entretien.</li> </ul> </li> </ul>
			<b><u>Total</u></b>	<b>18.140</b>	

### 3- Le Budget et le cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025):

**Tableau N°03 :**

**Les prévisions des dépenses du programme**  
**Répartition selon la nature économique de la dépense**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Libellé	Réalizations 2021	Lois de Finances. Complémentaire 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	Evolution	
				(1)-(2)	Taux%
Dépenses de rémunérations	3.203	3.570	3.100	-470	-13,16
Dépenses de Fonctionnement	1.896	1.800	1.850	50	2,77
Dépenses D'intervention	10.732	11.700	11.700	0	0
Dépenses D'investissement	71	1.366	1.490	124	9,1
Dépenses des opérations Financières	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15.902</b>	<b>18.436</b>	<b>18.140</b>	<b>-296</b>	<b>-1,6</b>

**Tableau N°04 :**

**Cadre des dépenses à moyen terme 2023-2025**  
**Répartition selon la nature des dépenses**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Mille Dinars

Libellé	Réalizations 2021	Lois de Finances Complémentaire 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Dépenses de rémunérations	3.203	3.570	3.100	3.740	4.650
Dépenses de Fonctionnement	1.896	1.800	1.850	1.900	2.550
Dépenses D'intervention	10.732	11.700	11.700	11.810	13.000
Dépenses D'investissement	71	1.366	1.490	1.550	1.800
Dépenses des opérations Financières	-	-	-	-	-
<b>Total sans prise en compte des ressources propres des établissements</b>	<b>15.902</b>	<b>18.436</b>	<b>18.140</b>	<b>19.000</b>	<b>22.000</b>
<b>Total en compte tenu des ressources propres des établissements</b>	<b>15.902</b>	<b>18.436</b>	<b>18.140</b>	<b>19.000</b>	<b>22.000</b>

Les prévisions des dépenses inscrites dans le cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) pour le programme de " Pilotage et Appui" ont évolué comme suit :

#### **A – Les dépenses de rémunération et de gestion :**

Il y aura une augmentation progressive des dépenses de rémunération de 3.570 M.D en 2022 à 4.650 M.D en 2025. Quant aux dépenses de gestion, elles vont passer de 1.800M.D en 2022 à 2.550 M.D en 2025 .

Les estimations des montants des crédits alloués aux dépenses de rémunération et aux dépenses de gestion à moyen terme sont faibles. En effet, la mission veille à les maîtriser en rationalisant leur consommation d'une part, et en assurant leur bonne affectation d'autre part.

Le ministère veillera également à maîtriser davantage la masse salariale totale estimée en réduisant sa valeur au cours de la période 2023-2025, pour atteindre 18 M.D en 2022 et 10 M.D en 2024 et 2025, et ce par la bonne estimation de tous les facteurs qui affectent son évolution au titre de l'année considérée (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année courante, les facteurs d'avancement ,les facteurs de promotion et d'affectation dans les postes fonctionnels, etc..... )

#### **B – Les dépenses d'intervention et d'investissement :**

Une augmentation des dépenses d'intervention s'est produite progressivement de 11.700 M.D en 2022 à 13.000 M D en 2025. Quant aux dépenses d'investissement, il est prévu qu'elles passeront de 1.565 MD en 2022 à 1.800 MD en 2025.

# LES ANNEXES

**Les Fiches indicateurs de performances**  
**du programme**  
**" Développement Religieux"**

## Fiche indicateur de performance :

### **Le Taux annuel des monuments religieux par 1000 habitants au niveau national**

**Code de l'indicateur** : N° du programme :1/ /N° de l'objectif :1.1/N° de l'indicateur :1-1-1

#### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : **Objectif 1.1** : Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

**2- Définition de l'indicateur** : Il s'agit d'un indicateur visant à connaître le nombre des monuments religieux par 1000 habitants au niveau national en se référant au dernier bulletin mensuel des statistiques publiées par l'institut national des statistiques.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience)** : Indicateur d'efficience.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit)**: Indicateur de résultat.

**5- L'indicateur est relié au genre** : (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur** : Le nombre de mosquées et des Masjeds dans chaque gouvernorat au cours de l'année écoulée par rapport au nombre d'habitants du gouvernorat (en se référant au dernier bulletin mensuel des statistiques publiées par l'Institut national des statistiques.)

**2- Unité de l'indicateur** : Mille habitants

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : les directions régionales des affaires religieuses - INS)

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur** : annuellement.

**5- Valeur cible de l'indicateur** : 0.564 par mille en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur** : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022 Actualisées *	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.1:</b> <b>Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national</b>	Mille habitants	0,574	0,538	0,547	0,556	0,564

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'évolution du nombre des monuments religieux au niveau national est liée avec l'évolution de la population, en effet la population augmente annuellement d'environ 125.000 habitants, soit à un taux annuel de 1,03%, comparé au taux d'évolution des monuments religieux de l'ordre de 2,60 % par an. Ce qui rend nécessaire ce qui suit :

- La réservation d'une mosquée pour chaque 2000 habitants (ratio)
- Le suivi de l'octroi des autorisations de construction des mosquées et des masjeds dans chaque gouvernorat et au niveau national.
- La coordination avec les gouvernorats dont le nombre des monuments religieux est en inadéquation avec la densité de la population pour leur donner la priorité dans l'attribution d'autorisation de construction des masjeds et des mosquées ou dans leurs inscriptions parmi les monuments pris en charge par l'Etat et la régularisation des situations foncières si elles existent.

Il est à noter que la valeur de l'indicateur au niveau national n'a pas une grande signification si elle n'est pas calculée au niveau régional afin qu'on puisse détecter le déséquilibre régional qui existe entre les différents gouvernorats pour intervenir afin d'améliorer leurs conditions en leur accordant la priorité dans l'attribution d'autorisation de construction ou leurs inscriptions parmi les monuments pris en charge par l'Etat

#### 3- Limites de l'indicateur :

C'est un indicateur qui prend en compte tous les tranches d'âge, quelle que soit leurs religions (musulmans et non musulmans).

## Fiche indicateur de performance :

### **Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement**

Code de l'indicateur : N° du programme :1/ /n° de l'objectif :1.1 /n° de l'indicateur : 1.1.2

#### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1 :** Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de connaître le nombre des monuments religieux prioritaires qui feront l'objet des travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement au cours de l'année par rapport au nombre total des monuments religieux prioritaires (c'est-à-dire les monuments religieux qui menacent ruines et dont l'état de construction constitue un danger et nécessite une intervention urgente pour assurer la sécurité des fidèles).

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficience.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre): non sensible .

#### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre des mosquées et des Mesjeds prioritaires pour lesquels il y a eu des interventions d'entretien ou d'ameublement ou ceux programmés au cours de l'année par rapport au nombre total de monuments religieux prioritaires.

**2. Unité de l'indicateur :** %

**3 -Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les directions régionales des affaires religieuses-

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** semestriel

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 84% en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022 Actualisées (*)	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.2:</b> <b>Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement.</b>	%	<b>82,05</b>	<b>83</b>	<b>83,50</b>	<b>83,75</b>	<b>84</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre total des Mesjeds et des mosquées à la fin du mois du janvier 2022 s'élève à 6310 monuments religieux (4 949 mosquées et 1 361 mosquées). On s'attend à ce que ce nombre atteint 6474 fin décembre de l'année en cours.

Le ministère approuve chaque année une liste des monuments religieux prioritaires en se référant à l'état général des bâtiments qui nécessitent une intervention urgente (bâtiment qui menace ruine ou celui qui constitue une menace pour la sécurité des fidèles nécessitant une intervention urgente et rapide pour arrêter la dégradation de son état général), compte tenu d'une part de la limitation des crédits budgétaires alloués à cet effet et afin de garantir l'efficacité des interventions et la rationalisation de la consommation des crédits d'autre part (adoption des fiches d'évaluation de l'état général de construction des monuments religieux).

Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement est très bon puisqu'il a atteint 82,05 % en 2021. On espère que ce taux évoluera pour atteindre 84 % en 2025.

#### 3- Limites de l'indicateur

C'est un indicateur qui ne prend pas en compte le montant des crédits alloués pour les interventions dans les monuments religieux.

## Fiche indicateur de performance :

### **Le taux de résorption a des postes vacants dans les monuments religieux**

**Code de l'indicateur : N° du programme :1 / N° de l'objectif : 1.1 /N° de l'indicateur : 1.1.3**

#### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.1:** Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de connaître le taux de résorption des postes vacants enregistrés dans les monuments religieux. On entend par postes vacants tous les postes d'emplois vacants dans les monuments religieux actifs qui n'ont pas été résorbés. Ces postes vacants concernent les nouvelles créations des monuments religieux et les postes vacants des années passées qui n'ont pas été absorbés.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficience.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre): non sensible

#### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de postes vacants que le ministère a pu combler au cours de l'année par rapport au nombre total de postes vacants dans les monuments religieux.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les directions régionales des affaires religieuses-

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** trimestriel

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 8,40% en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.3:</b> <b>Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux</b>	%	<b>17,16</b>	<b>7,80</b>	<b>8</b>	<b>8,20</b>	<b>8,40</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de résorption des postes vacants a atteint 17,16% en 2021. En effet la mission a comblé 725 postes sur un total de 4224 postes pendant l'année en question., en ayant recours principalement au cumul des emplois car la loi des finances 2021 n'a pas autorisé à la mission de faire de nouveaux recrutements pour les cadres des mosquées.

Le recours au cumul de postes est considéré comme une solution temporaire pour combler les postes, car cela est parfois impossible puisqu'il nécessite la disponibilité du cadre approprié afin de le nommer dans la mosquée où le poste est vacant.

Quant aux estimations de la période 2022-2025, il est prévu que ce taux enregistrera une stagnation, car la mission veillera à combler le maximum des postes des cadres des mosquées en faisant recours au cumul (entre deux ou trois au maximum) surtout que le ministère des finances n'a pas autorisé aucun recrutement nouveau des cadres de mosquées en 2022 .

#### 3- Limites de l'indicateur :

- L'indicateur ne prend pas en compte la répartition géographique des postes vacants dans les monuments religieux entre les gouvernorats et au sein d'un même gouvernorat.
- C'est un indicateur général qui intègre tous les postes des mosquées et il n'est pas lié à un poste spécifique. Il arrive que le ministère enregistre un nombre important des postes vacants dans le poste de l'Imam orateur et moins de postes vacants dans le poste d'Imam des cinq prières.

## Fiche indicateur de performance :

### Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes

**Code de l'indicateur :** N° du programme :1/ /N° de l'objectif :1.1/N° de l'indicateur : 1.1. 4

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** objectif 1.1.1 Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

**2-Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de connaître le pourcentage de monuments religieux qui contiennent des espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes pour femmes) pour répondre à leurs besoins spécifiques.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficience.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre): sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes pour l'année donnée par rapport à l'année précédente.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les directions régionales des affaires religieuses-

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin de l'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 2,07 % en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022 Actualisé	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :</b>	%	<b>6,30</b>	<b>2,04</b>	<b>2,05</b>	<b>2,06</b>	<b>2,07</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Il est prévu que le nombre total des mosquées et des Mesjeds atteindra 6474 monuments religieux à la fin du mois de décembre 2022 (dont 5078 contiennent des espaces réservés aux femmes soit 78,43% des monuments religieux).

Fin 2023, il est projeté que le nombre de monuments religieux sera de 6642, dont 5182 monuments contiennent des espaces réservés aux femmes. Ainsi, le taux d'évolution du nombre de monuments religieux contenant ces espaces spécifiques sera de 2,04%.

On espère que le nombre des monuments religieux qui contiennent des espaces spécifiques aux femmes atteindra 5400 monuments à la fin de 2025, ce qui correspond à une augmentation de 2,07%.

En effet, on veillera d'une part à réserver des espaces aux femmes dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces lors de l'exécution des travaux d'aménagements et d'entretien dans le cadre du programme annuel de la mission dans la limite des crédits alloués dans le budget, et exiger de réserver des espaces aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution et des toilettes) dans les dossiers de demande d'autorisation de construction des monuments religieux d'autre part.

#### 3- Limites de l'indicateur :

La faible participation des femmes dans l'accomplissement de leurs prières obligatoires dans les Mesjeds et les mosquées, surtout à l'intérieur de la république et dans les zones rurales, à l'exception des grandes villes comme le Grand Tunis, Sfax et Sousse.

## Fiche indicateur de performance :

**Le Taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.**

**Code de l'indicateur : N° du programme :1 / N° de l'objectif : 1.2 /N° de l'indicateur : 1.2.1**

### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.2:** Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes.

#### **2-Définition de l'indicateur :**

C'est un indicateur qui permet le suivi du taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année (y compris la prédication religieuse pendant la saison de pèlerinage).

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficience.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre des leçons religieuses dans les Mesjeds et mosquées et les espaces publics (effectuées par les prédicateurs, les imams orateurs, les inspecteurs et enseignants Afeqs ) et des conférences, des psalmodies, des séminaires, des forums, des journées académiques et de formation, et d'autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'initiation religieuse en Tunisie et à l'étranger pour l'année en cours par rapport à l'année précédente.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Institut supérieur des sciences religieuses de Tunis et les directions régionales des affaires religieuses.

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** trimestriel.

**5 -Valeur cible de l'indicateur : 11,70 % en 2025.**

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.2.1:</b> Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.	%	<b>8,34</b>	<b>10,50</b>	<b>11</b>	<b>11,50</b>	<b>11,70</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le total des leçons religieuses dans les mesjeds, les mosquées et les espaces publics (prisons, centres des personnes âgées , .....), des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays, effectuées fin 2021 par les imams orateurs, les enseignants Afeq, les inspecteurs des affaires religieuses et les prédicateurs a connu une évolution de 8,34 % , ce qui représente presque le double de ce qui a été prévu dans le projet annuel de performance.

Cette augmentation s'explique par la réduction de la période de fermeture des lieux des cultes en 2021 par rapport à 2020 en raison de l'amélioration de la situation épidémique, ce qui a entraîné une augmentation du nombre des leçons religieuses, des conférences et des autres activités de sensibilisation et de prédication.

On s'attend à ce que ce taux s'améliore davantage pour atteindre 10,50% en 2022 et que cette hausse se poursuivra en 2023, 2024 et 2025.

**3- Limites de l'indicateur :**

- C'est un indicateur quantitatif et général qui ne prend pas en compte le contenu et les thèmes des leçons dans les Masjeds et les mosquées.
- Le manque de prédicateurs et d'imams ayant les compétences scientifiques requises leurs permettent d'organiser des conférences et de donner des leçons religieuses dans les Mesjeds et les mosquées.
- La réticence de certaines personnes qualifiées à effectuer ces tâches.

## Fiche indicateur de performance :

### Le Taux d'évolution des kouttebs à l'échelle nationale :

Code de l'indicateur : n° du programme/ /n° de l'objectif/n° de l'indicateur : 1.2. 2

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.2:** Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise à connaître le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national pour estimer dans quelle mesure le nombre actuel répond aux besoins éducatifs des enfants de moins de six ans.

---

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficience.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de kouttebs au niveau national au titre de l'année concernée par rapport à l'année précédente.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les directions régionales des affaires religieuses.

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** trimestriel

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 3,56 % en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national :</b>	%	<b>3,52</b>	<b>3,53</b>	<b>3,54</b>	<b>3,55</b>	<b>3,56</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national a atteint 3,52% en 2021 comparé à 2020, où le nombre total des kouttebs à la fin de l'année en question a atteint 1967 kouttebs. Quant aux années 2022-2025, on espère que ce taux enregistrera une légère évolution en raison de la situation générale des finances publiques vu qu'il n'a pas été autorisé à la mission pour effectuer des nouveaux recrutements.

En réponse aux demandes d'ouverture de nouveaux kouttebs , le ministère recourt au cumul des emplois dans la limite des possibilités offertes .

La mission veillera pour les années 2022-2025 à donner la priorité dans les autorisations de construction ou d'ouverture des kouttebs aux régions où le taux de couverture est faible par rapport au nombre d'enfants et à intervenir dans les kouttebs dont les locaux sont non conformes aux normes techniques demandées afin de les aménager et les restaurer.

#### 3- Limites de l'indicateur :

- Il s'agit d'un indicateur général qui ne prend pas en compte de nombreux aspects, y compris les méthodes pédagogiques adoptés dans l'éducation des jeunes enfants.

L'indicateur aura une meilleure signification s'il est adopté au niveau régional pour détecter les régions où le taux de couverture en kouttebs est faible par rapport au nombre d'enfants de moins de six ans. C'est ce que la mission veillera à le faire en 2023.

# **Les Fiches indicateurs de performances du programme**

## **"Pilotage et Appui"**

## Fiche indicateur de la performance :

### Le taux annuel d'évolution de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires :

Code de l'indicateur : N° du programme : 9 / N° de l'objectif : 9.1 /N° de l'indicateur : 9.1.1

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.1 :** Améliorer la gouvernance de la mission.

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise annuellement à connaître le taux d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires, Ces derniers présentent de nombreux comités de pilotage stratégiques déjà existants ou qui sont nouvellement installés au sein du ministère, à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes, le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs , le comité de pilotage pour la mise en place d'un contrôle interne et le comité de pilotage des travaux d'intégration du genre.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficacité

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** L'ensemble des décisions et des recommandations prises par les différents comités qui ont été mises en œuvre parmi l'ensemble des décisions et des recommandations prises par les différents comités mentionnés.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** L'administration centrale.

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 88 % en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Hajer Khattali, Chef de Cabinet

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 1.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires</b>	%	<b>80</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>88</b>

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de réalisation des décisions et des recommandations du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs est bon. On espère que ce rythme ascendant se poursuivra pour atteindre 88 % en 2025.

Le ministère veillera à mettre en place les autres comités de pilotage prioritaires à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes, le comité de pilotage pour la mise en place d'un contrôle interne et le comité des travaux d'intégration du genre, tout en maintenant la tendance à la hausse de cet indicateur.

#### 3- Limites de l'indicateur :

Le grand nombre de comités peut gêner le travail de certains d'entre eux ( chevauchement de compétences).

## Fiche indicateur de performance :

### Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission :

Code de l'indicateur : N° du programme : 9/N° de l'objectif : 9.1 /N° de l'indicateur : 9.1.2

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.1 :** Améliorer la gouvernance de la mission.

**2- Définition de l'indicateur :** Il s'agit d'un indicateur qui traduit l'efficacité de la politique de communication de la mission auprès de tous des demandeurs d'information, en consécration d'une administration ouverte qui veille à renforcer la transparence et à unifier les modalités et les procédures d'accès du public à l'information et aux documents administratifs des structures publiques.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficience

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit) :** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de visites du public des sites officiels de la mission pour l'année concernée par rapport au nombre de visites du public des sites officiels de la mission pour l'année précédente.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** L'administration centrale

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 80% en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Hajer Khattali, Chef de Cabinet.

#### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission</b>	%	<b>312</b>	<b>70</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>80</b>

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Il est à noter dans ce cadre que cet indicateur comprend l'ensemble des sites publics de la mission, qui comprend en plus du site officiel du ministère, un site sur les réseaux sociaux (Facebook).

Le taux d'évolution du nombre des visites des sites publics a enregistré une augmentation significative en 2021 (213%) par rapport à ce qui a été prévu dans le projet annuel de performance de la même année (37%), soit un taux de réalisation estimé à 575%, en effet le nombre des visites des sites publics de la mission a atteint 312.174 visiteurs (176.000 visiteurs pour le site officiel de la mission et 136.174 pour la page Facebook). Cet écart significatif entre ce qui a été estimé et ce qui a été réalisé s'explique par le fait que les estimations de la mission étaient basées seulement sur le nombre des visites de la page Facebook officielle du ministère, car il n'a pas été possible d'obtenir des données statistiques sur le site officiel du ministère pour la période de 2019-2020 pour des raisons techniques relatives à la configuration technique du site qui ne le permet pas. En 2021. Cette situation a été régularisée par les services spécialisés du ministère qui ont développés une nouvelle configuration du site.

Le taux d'évolution élevé du nombre des visites des sites de la mission pour l'année 2021 justifie le succès de la politique de communication de la mission et l'interaction positive de toutes les parties prenantes, en consécration de l'administration ouverte qui veille à renforcer la transparence et à unifier les modalités et les procédures d'accès du public aux documents administratives et aux informations relatifs au secteur des affaires religieuses.

On s'attend à une augmentation continue du nombre des visiteurs pour enregistrer un taux d'évolution estimé à 70% en 2022.

La mission poursuivra ses travaux d'amélioration de sa politique de communication avec toutes les parties prenantes en consécration de l'administration ouverte afin d'accroître la transparence et unifier les modalités et les procédures d'accès du public à l'information et aux documents administratives relatifs au secteur des affaires religieuses de sorte que le taux d'évolution des visites des sites publics de la mission atteindra 78% en 2024 et 80% en 2025.

**3- Limites de l'indicateur :**

Le rythme d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission reste étroitement lié aux caractéristiques des données qui y figurent, ces dernières doivent être crédibles, claires, précises et actualisées afin de gagner la confiance du public.

## Fiche indicateur de performance :

### **Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :**

**Code de l'indicateur :** N° du programme 9/ /N° de l'objectif 9.2 /N° de l'indicateur : 9.2.1

#### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-2 :** Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins en assurant l'équité et l'égalité des chances.

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui permet de suivre l'écart entre les prévisions (la masse salariale inscrite au budget de la mission dans la loi des finances pour l'année concernée) et les réalisations (la masse salariale totale supportée par le budget du ministère pour l'année en question) afin de rationaliser la consommation des crédits et l'utilisation optimale des ressources financières afin de faire face à la crise économique et sanitaire que connaît par la Tunisie.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficacité.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** La différence entre la masse salariale inscrite dans lois des finances et la masse salariale totale réelle supportée par le budget de la mission au titre de l'année considérée.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** L'administration centrale

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 10 MD en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Hajer Khattali, Chef de cabinet

#### **III- Interprétation des résultats de l'indicateur**

### **1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.2.1: L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :</b>	<b>M.D</b>	<b>2.907</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

### **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale a enregistré une augmentation remarquable en 2021 par rapport à ce qui a été prévu dans le projet annuel de performance de la même année, qui s'élevait à 2.907 M.D. Cela s'explique par le non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps qui sont affiliées à la caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale et qui bénéficient de la couverture sociale à partir de 01 janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées.

Cela est dû à des difficultés techniques au niveau du système Insaf pour activer la date d'ouverture des droits à la couverture sociale, auquel s'ajoute la nécessité de vérifier la liste des cadres des mosquées ayant droit à cette couverture.

C'est ce qui a nécessité de faire des recoupements avec la caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale, la caisse nationale de la sécurité sociale et les services du ministère des finances. Etant signalé que ces cadres, avant de bénéficier d'une couverture sociale conformément aux dispositions du décret gouvernemental mentionné ci dessus, ont bénéficié de la couverture sanitaire selon le régime du tarif réduit ou le régime de la gratuité des soins.

On espère que l'écart entre les estimations et les réalisations attendues de la masse salariale pour l'année 2022 sera faible du fait de la volonté du ministère à maîtriser la masse salariale par la bonne estimation de l'ensemble des facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, et des nominations dans les emplois fonctionnels, etc. ...).

La mission veillera à améliorer encore ce taux en diminuant en plus sa valeur afin d'atteindre 14M.D en 2023 et le stabiliser au niveau de 10M.D pour les deux années 2024-2025, à travers la maîtrise de tous les facteurs qui pèsent sur la masse salariale.

### **3- Limites de l'indicateur :**

La question de la maîtrise des salaires reste l'un des problèmes les plus importants auxquels sont confrontées les finances publiques en Tunisie face à la nécessité de maîtriser le déficit budgétaire de l'État d'une part et freiner les demandes croissantes dans divers secteurs dues à la détérioration de la valeur du dinar, l'augmentation des prix et les difficultés pour maîtriser l'inflation d'autre part.

## Fiche indicateur de performance :

### Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires

Code de l'indicateur : N° du programme 9/ /N° de l'objectif 9.2 /N° de l'indicateur : 9.2.2

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-2 :** Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins en assurant l'équité et l'égalité des chances.

**2- Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui vise à connaître le taux des agents (femmes et hommes) formés dans des domaines prioritaires, tels que l'informatique, le management et la gestion du budget par objectifs.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficacité.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** Le résultat de la division du nombre total des agents par sexe formés dans les domaines prioritaires sur le nombre total des agents par sexe (femmes et hommes).

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** L'administration centrale

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 16% en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Hajer Khattali, Chef de cabinet

#### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations 2021	2022	Prévisions		
				2023	2024	2025
<b>9.2.2:</b> <b>Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires</b>	%	<b>6,26</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>16</b>

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires en 2021 est acceptable par rapport à ce qui a été prévu dans le projet annuel de performance pour la même année (10%). L'une des raisons qui a empêché l'atteinte de la valeur cible est le coût élevé de la session de la formation sur le thème « le leadership administratif » effectuée au profit des directeurs régionaux des affaires religieuses pour un coût d'environ 13 M.D.

Actuellement, l'un des principaux problèmes qui entrave la réalisation de cet objectif, compte tenu des circonstances difficiles des finances publiques, est la difficulté d'adéquation entre les compétences et les besoins en raison de l'absence des recrutements externes et la réticence des agents d'autres missions de faire des mutations ou des détachements auprès de la mission des affaires religieuses.

La réaffectation des agents sera envisagée afin de correspondre autant que possible entre les compétences et les besoins. Cela dépend de la disponibilité des compétences demandées afin de répondre aux besoins spécifiques.

On espère que ce taux augmentera pour atteindre 10% en 2022, 12% en 2023 et 16% en 2025.

Face au coût élevé de la formation et vu que les crédits budgétaires alloués à cet effet dans le budget sont limités, la mission veillera à recourir à la formation à distance d'une part et aux ressources humaines propres d'autre part (formation à distance pour les directions régionales des affaires religieuses par l'unité de gestion du budget par objectifs), tout en veillant à respecter le principe d'égalité des chances afin de réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans les domaines de formation prioritaires.

### **3- Limites de l'indicateur :**

- La limitation des crédits alloués à la formation.
- Les circonstances exceptionnelles vécues par le pays à cause de la pandémie du covid 19 qui a influencé d'une façon directe sur l'exécution du plan de formation de l'année 2020 et qui auront des influences à moyen terme.
- L'absence d'un système de suivi, d'évaluation et de contrôle des opérations de formation en vue de garantir la qualité de la formation, de réviser et d'ajuster les activités de formation de façon à répondre aux besoins effectifs des agents de différents corps dans le but de renforcer leurs compétences et leurs performances en l'absence de nouveaux recrutements.

## Fiche indicateur de performance :

### Ecart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations du budget :

Code de l'indicateur : N° du programme :9 /N° de l'objectif : 9.3/N° de l'indicateur : 9.3.1

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-3** : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui :

**2- Définition de l'indicateur** C'est un indicateur qui permet de connaître les écarts entre les prévisions totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience)** : Indicateur d'efficacité.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit)**: Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre** : (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur** : Il est présenté par la différence entre les estimations totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses au titre de l'année considérée.

**2- Unité de l'indicateur** : %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : L'administration centrale.

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur** : Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur** : 730 MD en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur** : Madame Hajer Khattali, Chef de cabinet

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.3.1: L'écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations :</b> Il est présenté par la différence entre les estimations totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses.	M.D	4.664	850	800	750	730

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget a enregistré une augmentation en 2021 par rapport à ce qui a été inscrit au projet annuel de performance de la même année d'une valeur de 4.664 M.D. Ceci est expliqué principalement par :

-le non-décaissement d'un montant de 150 M.D en paiement affecté aux études d'aménagement du siège de la mission et un montant de 300 M.D pour l'acquisition des véhicules des services suite au non-respect du fournisseur de ses obligations contractuelles de l'année 2021.

- le non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps qui sont affiliées à la caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale et qui bénéficient de la couverture sociale à partir de 01 janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées, pour les raisons précitées ci-dessus.

La mission veillera pendant la période 2022-2025 à réduire l'écart entre les estimations et les réalisations afin que la réduction passe progressivement de 850 MD en 2022 à 730 M.D en 2025 .

**3- Limites de l'indicateur :**

C'est un indicateur général et global qui ne prend pas en compte le mode et la méthode d'exécution.

## Fiche indicateur de performance :

### Le poids Budgétaire du programme " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission :

Code de l'indicateur : N° du programme :9 /N° de l'objectif :9.3/N° de l'indicateur : 9.3.2

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-3 :** Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et Appui :

**2- Définition de l'indicateur :** : C'est un indicateur qui vise à comparer le poids du budget du programme "pilotage et d'appui" par rapport au budget de la mission.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficacité.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** Il est présenté par la division du budget du programme " Pilotage et Appui" sur le budget total de la mission.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** L'administration centrale

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 11,10 % en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Hajer Khattali, Chef de cabinet.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<b>Indicateur 9.3.2:</b> <b>Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui "par rapport au budget de la mission :</b> Il s'agit de comparer le budget du programme " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission.	%	10,63	11,81	11,34	11,12	11,10

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le poids Budgétaire du programme de " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission pour l'année 2021 a diminué pour atteindre 10,63% comparativement à la valeur 12,21% inscrite dans le projet annuel de performance pour la même année.

Ce taux est considéré acceptable puisqu'il ne dépasse pas les 15%. Cela est dû à la volonté de la mission d'assurer la meilleure efficacité du programme Pilotage et appui, et ce par la bonne utilisation des crédits des salaires et des dépenses de gestion en rationalisant leurs consommations et en assurant le soutien nécessaire pour le programme le développement religieux.

On espère que les efforts se poursuivront pour réduire ce ratio de 11,81 en 2022 à 11,10 en 2025 par la bonne utilisation des crédits et la rationalisation de leurs consommations.

#### 3- Limites de l'indicateur :

La question de la maîtrise de la taille du budget du programme Pilotage et d'appui par rapport au budget de la mission (ne doit pas dépasser 15 %) reste étroitement liée au souci de la bonne affectation des crédits des salaires et des dépenses de gestion et à la rationalisation de leurs consommations.

## Fiche indicateur de performance :

### Coût de fonctionnement par agent :

Code de l'indicateur : N° du programme :9 /N° de l'objectif : 9.3/N° de l'indicateur : 9.3.3

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-3 :** Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui.

**2- Définition de l'indicateur** C'est un indicateur qui vise à déterminer le coût de fonctionnement par agent ce qui permet de suivre le coût de fonctionnement par rapport au nombre total des agents, afin de rationaliser ces dépenses.

**3- Nature de l'indicateur (Indicateur de qualité, Indicateur d'efficacité, Indicateur d'efficience) :** Indicateur d'efficacité.

**4- Type de l'indicateur : (Indicateur de résultat/ Indicateur de produit):** Indicateur de résultat.

**5-L'indicateur est relié au genre :** (indicateur sensible au genre, indicateur non sensible au genre) : non sensible

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** Il est présenté par la division du total des dépenses de fonctionnement sur le nombre total des agents.

**2- Unité de l'indicateur :** Dinars.

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** L'administration centrale

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin d'année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 21,350 % en 2025

**6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Hajer Khattali, Chef de cabinet.

#### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
<p><b>Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent :</b></p> <p>Il s'agit du total du coût de gestion par rapport au nombre des agents.</p>	Dinars	21,36	26,90	21,50	21,40	21,35

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :**

Le coût de fonctionnement par agent a atteint 21 ,85 dinars en 2021, et il est prévu que ce coût atteindra 26, 900 dinars en 2022, ceci est dû au coût élevé des dépenses de fonctionnement.

On espère que les efforts se poursuivront pour réduire ce coût au cours de deux années 2024 et 2025, en veillant à rationaliser davantage les dépenses de gestion en maîtrisant le coût d'approvisionnement en équipements, matériels, et mobilier, en appliquant une bonne gestion du parc automobile et en rationalisant la consommation de l'énergie pour atteindre 21,350 dinars en 2025.

## **3- Limites de l'indicateur :**

La question de la maîtrise du coût de fonctionnement par agent reste étroitement liée à la mise en place d'une comptabilité analytique au sein du ministère.

### I- Cadre Général :

#### 1-Présentation d'un aperçu de la stratégie de la mission dans le domaine de l'approche" Genre"

La Tunisie a ratifié la plupart des conventions et des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme en général et aux droits des femmes et à l'égalité des sexes en particulier et s'est engagée dans la réalisation des objectifs du développement durable à l'horizon 2023. Elle a également tenu à mettre en œuvre ses engagements au niveau national par le développement d'un cadre législatif, juridique et institutionnel intégré.

Le plan national d'institutionnalisation et d'intégration du genre en 2018 est une traduction réelle de la volonté de l'exécution des engagements internationaux et nationaux de la Tunisie, la concrétisation de ses engagements sur le terrain et l'engagement effectif pour atteindre l'égalité entre l'homme et la femme. Pour se faire, la Tunisie veille à orienter les politiques publiques et les budgets dans cette direction.

Le plan national d'institutionnalisation et d'intégration du genre est ainsi considéré comme une référence importante pour l'intégration du genre dans la planification, la programmation et l'évaluation du budget.

La mission des Affaires religieuses est considérée comme un acteur important dans la mise en œuvre des effets de ce plan national. En effet il contribue notamment à la mise en œuvre du :

**Premier impact** : relatif à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les pratiques, en sensibilisant les citoyens d'une part, et en contribuant à l'élaboration des textes juridiques les concernant pour ce qui est du volet législatif d'autre part.

**Deuxième impact** : relatif à l'augmentation de la représentativité des femmes et leurs participations effectives dans les organismes, les conseils élus, les structures et les postes de décision aux niveaux national et régional.

**Quatrième impact** : les femmes, la paix et la sécurité.

**Cinquième impact** relatif à l'élaboration des politiques publiques, des plans de développement et des budgets qui adoptent l'approche genre.

## 2-Diagnostic simplifié de la réalité de la mission dans une perspective genre :

Dans le cadre de ses fonctions, la mission des affaires religieuses s'emploie à s'opposer à toutes les formes d'extrémisme et d'intégrisme et à protéger la paix sociale. Dans ce cadre, elle chargée de la sensibilisation religieuse et de l'orientation destinées aux citoyens et aux citoyennes, de la rationalisation du discours religieux et la diffusion de la pensée islamique éclairée (discours alternatif) essentiellement par :

- L'organisation des leçons dans les mosquées et les mesjeds.
- La préparation des émissions audio-visuelles de sensibilisation destinées au public.
- L'organisation des conférences, des forums et des colloques scientifiques et religieux.
- L'encouragement de la recherche scientifique et des études dans les domaines des sciences islamiques.
- La sauvegarde, la préservation et la diffusion du patrimoine islamique.
- Prendre soin du Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.
- Prendre soin des kouttebs pour garantir aux enfants une éducation saine selon les préceptes de la religion Islamique et ses principes de tolérance.

Dans ce cadre, la mission s'emploie également à mettre en valeur la place de la femme dans l'Islam qui l'a honorée et l'a valorisée et qui a recommandé de la bien traitée grâce à son rôle efficace dans l'éducation des enfants, le maintien de l'équilibre familial et la protection contre la violence. Cette protection peut se faire également à travers les discours de Vendredi, les leçons de sensibilisation, les séminaires dans les masjeds et les mosquées et les espaces publics et aussi à travers les émissions audio-visuelles.

Malgré les résultats positifs qui ont été enregistrés relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la diffusion des valeurs de modération et de tolérance dans la société et la facilitation de la pratique des rites religieux de manière à garantir la préservation de sa cohésion spirituelle, à confronter toutes formes d'extrémisme et d'intégrisme et à protéger la paix sociale, le secteur connaît encore des inégalités entre les sexes.

Les statistiques ont montré l'existence d'un écart entre les femmes et les hommes dans les taux de présence des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, les conférences, les séminaires, les forums, des psalmodies, les journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse, ce qui permet de maintenir la cohésion spirituelle de la société entre les hommes et les femmes.

Afin de trouver les solutions appropriées aux problèmes d'inégalité entre les deux sexes pour analyser leurs causes et leurs répercussions, cela nécessite un examen approfondi de la réalité du secteur dans une perspective genre, c'est ce que la mission cherchera à le faire à l'avenir.

### **3-Présentation des orientations de la mission dans ce domaine :**

Sur la base du cadre de référence des travaux de la mission constitué des engagements internationaux et nationaux traduits dans les priorités du Plan National pour l'Intégration et d'Institutionnalisation du Genre et en tenant compte des orientations nationales prioritaires au stade actuel, le plan de travail de la mission des affaires religieuses pour la période à venir s'articule autour les axes suivants :

**Axe 1 : Contribuer à la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes :** A travers des messages adressés aux fidèles des mosquées dans les prêches de vendredi, les leçons de sensibilisation, les émissions audio-visuelles qui œuvrent, dans le cadre de la vision islamique, à mettre en valeur la place de la femme dans l'islam et qui incitent, en outre au rejet de toute forme de violence à son encontre. Cet axe s'inscrit dans l'axe stratégique de la mission relative à la sensibilisation et à la prédication religieuse.

**Axe 2 : Faciliter la pratique des rites religieux par les femmes :** En œuvrant à réserver aux femmes des espaces spécifiques dans les monuments religieux, en réponse à leurs besoins spécifiques. Cet axe s'inscrit dans l'axe stratégique de la mission liée à l'accomplissement des rites religieux.

**Axe 3 : Contribuer à accroître la représentativité des femmes dans les postes de décisions :** En soutenant et en aidant les femmes pour qu'elles s'impliquent davantage dans les domaines et les centres de décisions.

## **II- Les programmes :**

### **Programme 1 : Programme « Le développement religieux » :**

#### **1-Les problématiques les plus importantes relatives au genre au niveau de la politique publique :**

Les statistiques et les observations sur terrain ont montré un écart très important dans les taux de présence entre les femmes et les hommes lors de l'accomplissement des rites religieux dans les monuments religieux d'une part, et lors du déroulement des leçons religieuses de sensibilisation dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des

conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation d'autre part.

Cette situation s'est aggravée par le manque des espaces réservés pour les femmes dans un certain nombre des monuments religieux, puisque le pourcentage des monuments religieux contenant des espaces pour les femmes a été estimé à 75% fin 2020.

Les statistiques publiées par le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées ont également montré un taux élevé de violences subies par les femmes (392 cas de violences à l'égard des femmes entre janvier et mai 2022 et 74 % des cas de violences subies par les femmes émanant de leur mari ) malgré les efforts de la mission pour promouvoir et protéger les droits des femmes et les droits humains à travers la lutte contre toutes les formes de violence, le rejet du discours de haine et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

## **2-Les problématiques Prioritaires :**

Compte tenu du niveau élevé de violence sous toutes ses formes, en particulier envers les femmes, le plan de travail du programme le développement religieux pour la période prochaine dans ce domaine est principalement axé sur la contribution supplémentaire à la diffusion des valeurs de modération et de tolérance et du rejet la violence, de l'extrémisme et de toutes les formes de discrimination dans la société entre les femmes et les hommes.

La deuxième problématique est relative à l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'assiduité dans les monuments religieux pour la pratique des rites religieux et la participation à toutes les activités religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les autres espaces publics à des fins de sensibilisation et de prédication religieuse pour faire face aux dangers de l'isolement, de l'extrémisme et de la violence dans la société tunisienne, et en particulier les femmes.

En attendant la réalisation d'un examen approfondi de la réalité du secteur dans une perspective genre qui permettrait de comprendre les causes de ce problème et d'identifier ses effets prévus à ses différents niveaux directs, intermédiaires et structurels, une analyse a été initiée sur la base des données statistiques disponibles et des observations enregistrées à partir de la réalité du secteur et d'identifier certaines de ses causes qui entrent spécialement dans le cadre des tâches du programme le développement religieux à savoir :

- L'existence d'un déséquilibre dans la répartition géographique des monuments religieux entre les gouvernorats (et parfois au sein du même gouvernorat) par rapport au nombre d'habitants dans chaque gouvernorat, où le nombre des monuments religieux dans certains d'entre eux dépasse le niveau national par mille habitants et dans d'autres il en est inférieur.

- Manque d'espaces réservés aux femmes dans certains monuments religieux (lieux de prière, toilettes ou salles d'ablution) par rapport au nombre total des monuments religieux. À la fin de l'année 2020, le pourcentage des monuments religieux contenant des espaces pour les femmes est de 75 %, ceci est principalement dû aux faits que la mission ne construit pas les mosquées et les mesjeds sur son propre budget, mais elle finance plutôt la construction par des souscriptions publiques.
- Faiblesse du taux d'encadrement des pèlerines tunisiennes par les prédicatrices chargées de la prédication religieuse et des cours de sensibilisation dans les lieux saints à l'occasion de la saison du Pèlerinage.

Sur la base de cette analyse et après la détermination des causes et l'étude des problématiques, il a été procédé à la fixation des objectifs stratégiques, des procédures et des actions à entreprendre pour réduire ces problématiques qui sont présentées ci-dessous .

### 3-Identification de l'objectif ou des objectifs relatifs à la réduction des problématiques soulevées :

<b>Objectif stratégique : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux :</b>					
Indicateur	Unité	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
<b>Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :</b>	%	2,04	2,05	2,06	2,07
<b>Objectif opérationnel 1 : Généralisation des espaces réservées aux femmes dans les monuments religieux.</b>					
Indicateur	Unité	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
<b>Indicateur 1: Le taux d'évolution des monuments religieux nouvellement créés contenant des espaces réservés aux femmes.</b>	%	-21	40,62	3,33	2,15
<b>Indicateur 2: Le taux d'évolution des monuments religieux aménagés pour réserver des espaces aux femmes.</b>	%	26,31	16,66	17,85	6,06

### 4-Analyse :

Il est prévu que le nombre total de mosquées et des Majeds atteindra 6474 monuments religieux en fin décembre 2022, dont 5078 contenant des espaces réservés aux femmes (soit 78,43 % des monuments religieux). D'ici fin 2023, le nombre de monuments religieux atteindra 6642, dont 5182 contenant des espaces réservés aux

femmes. Ainsi, le taux d'évolution du nombre de monuments religieux qui contiennent de tels espaces est de 2,04 %.

On espère que le nombre des monuments religieux qui contiennent des espaces réservés aux femmes atteindra 5400 d'ici la fin de 2025, ce qui correspond à une augmentation de 2,07 %.

### 5-Plan d'action :

Objectif stratégique	Indicateur de performance	Activités	Objectifs opérationnels	Indicateurs de gestion	Interventions	Source de financement
<p><b>Objectif 1-1 :</b> Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux</p>	<p><b>Indicateur 1.1.4:</b> Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes</p>	<p><b>Activité 1 :</b> Tutelle des monuments religieux.</p>	<p><b>Objectif 1:</b> Généraliser les espaces réservés aux femmes dans les monuments religieux</p>	<p><b>Indicateur 1.1:</b> Le taux d'évolution des monuments religieux nouvellement créés contenant des espaces réservés aux femmes.</p>	<p><b>Intervention 1 :</b> - Exiger d'inclure des espaces réservés aux femmes (pour les monuments dépourvus de tels espace) dans les dossiers de demande d'autorisation de construction des monuments religieux.</p>	<p><b>Budget de l'Etat</b></p>
				<p><b>Indicateur 1.2:</b> Le taux d'évolution des monuments religieux aménagés pour réserver des espaces aux femmes.</p>	<p><b>Intervention 2 :</b> - Exiger d'inclure des espaces réservés aux femmes (pour les monuments dépourvus de tels espace) dans les dossiers de demande d'autorisation pour effectuer les travaux d'aménagement et d'entretien dans les monuments religieux.</p>	

Objectif stratégique	Indicateur de performance	Activités	Objectifs opérationnelles	Indicateurs de gestions	Interventions	Source de financement
					<p><b>Intervention 3 :</b> Exiger d'inclure des espaces réservés aux femmes lors de la conclusion d'accords ou de conventions de financement avec les bailleurs de fonds externes pour le financement de l'activité.</p>	Financement externe

## I- Problèmes et prépositions :

Le processus d'intégration de l'approche genre dans la politique publique, que la mission veille à la mettre en œuvre dans le secteur des affaires religieuses, rencontre plusieurs difficultés et problèmes, qui sont principalement les suivants :

- La spécificité du secteur, notamment en ce qui concerne les cadres des mosquées, qui sont majoritairement des hommes (prédicateurs, imams des cinq prières, mouadhins, chargés de l'entretien, lecteurs...) à l'exception des Kouttebs qui sont encadrés par des Moaddebs de sexe féminin et masculin.

Il convient de noter à cet égard que même s'il existe des différences entre les sexes, il n'est pas permis selon la charia de charger une femme du poste d'Imam ou de Mouadhin.

- La spécificité des monuments religieux, où il est nécessaire de réserver des espaces de prière aux hommes et d'autres aux femmes, ce qui n'existe pas dans certains monuments religieux, notamment en milieu rural. Ce ci pose des problèmes que la mission cherche à les surmonter qui s'inscrivent dans le cadre de l'objectif 1.1:" Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux".

En se limitant à cet indicateur, on ne peut pas couvrir tous les domaines d'intégration, de l'approche genre dans la politique publique de la mission.

Il sera envisagé d'adopter un nouvel indicateur "le taux d'évolution du nombre de femmes victimes de violences", qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif 1-2 "Maintenir la cohésion spirituelle de la société entre les femmes et les hommes".

Dans ce contexte, la mission veillera à collecter les données statistiques nécessaires et à l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, en mettant en valeur leurs places importantes dans l'Islam et leurs rôles prépondérants pour le bien-être et l'équilibre de la famille, et en exhortant la société à faire face à ce phénomène.

Objectif stratégique	Indicateur de performance	Activités	Objectifs opérationnels	Indicateurs de gestions	Interventions	Source de financement
<p><b>Objectif 1-2 :</b> Préserver la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes</p>	<p><b>Indicateur 1.2.1:</b> Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses de sensibilisation dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays annuellement</p>	<p><b>Activité 4 :</b> La sensibilisation et la prédication religieuse.</p>	<p><b>Objectif 1:</b> Diffuser une culture sociale qui refuse la violence</p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> Le taux d'évolution du nombre des leçons, des prêches de vendredi, des séminaires, des forums et des conférences qui traitent le sujet de la violence à l'égard des femmes et la place de la femme dans l'islam et son rôle dans la société et tous les autres sujets en relation. <b>Indicateur 2 :</b> Le taux d'évolution du nombre des émissions audio-visuelles, des campagnes de sensibilisation qui valorisent la place de la femme dans l'islam et qui abordent d'autres sujets en relation et qui sensibilisent de la nécessité de faire face à toutes les formes de violence dans la société..</p>	<p><b>Intervention 1 :</b> Intensifier les sessions de formation au profit des cadres des mosquées et des prédicateurs au niveau central et régional tout au long de l'année dans le domaine du rejet de la violence à l'égard des femmes. <b>Intervention 2 :</b> Organisation des leçons et des séminaires de sensibilisation, des forums et des conférences sur la lutte de la violence à l'égard des femmes.</p>	<p>Budget du programme</p>

Objectif stratégique	Indicateur de performance	Activités	Objectifs opérationnelles	Indicateurs de gestions	Interventions	Source de financement
				<p><b>Indicateur 3 :</b> Le taux d'évolution du nombre des émissions audio-visuelles qui valorisent la place de la femme dans l'islam et qui s'opposent à toutes les formes de violence.</p>	<p><b>Intervention 3 :</b> Développer et réviser les process pédagogiques adoptées afin d'éliminer les stéréotypes et diffuser une culture de la non-discrimination entre les deux sexes et de lutter contre la violence à l'égard des femmes.</p> <p><b>Intervention 4 :</b> Production des émissions de radio et de télévision sur le rejet de la violence à l'égard des femmes et des enfants du point de vue islamique</p> <p><b>Intervention 5 :</b> Soutenir le principe d'égalité des sexes entre les cadres de la mission.</p> <p><b>Intervention 6 :</b> Organisation des ateliers de travail de formation pour les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur spécialisés en sciences islamiques sur la violence à l'égard des femmes.</p> <p><b>Intervention 7 :</b> Enrichir les recherches scientifiques dans ce domaine.</p>	